

TABLE DES MATIERES

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025

1.	Appel.....	1902
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1902
3.	Approbation du PV du 1 ^{er} mai 2025.....	1903
4.	Communications de la Présidente.....	1903
5.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1903
	Réponses de la Municipalité de Madame la Municipale Brenda TUOSTO et MM. les Municipaux Julien WICKI et Christian WEILER à Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY. Question du 5 juin 2025 (Pour la décriminalisation du sans-abrisme).....	1904
6.	Élections.....	1909
7.	Préavis n° PR25.11PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'250'000.- pour la réhabilitation des collecteurs de concentration des eaux usées pour la période 2025-2028 Rapporteur : M. Xavier FISCHER.....	1913
8.	Préavis n° PR25.12PR concernant la gestion de la Municipalité durant l'année 2024 et les comptes de l'exercice 2024 Rapporteuse : Mme Claude-Anne JAQUIER, Présidente de la Commission de gestion.....	1914
	Rapporteur : M. Juan RAMIREZ, Vice-président de la Commission des finances.....	1914
9.	Préavis n° PR25.16PR concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2025 Rapporteur : M. Juan RAMIREZ, Vice-président de la Commission des finances.....	1935
10.	Préavis n° PR25.10PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 740'000.- pour financer les études relatives au déploiement des zones modérées dans les quartiers de la ville et l'actualisation des études relatives à l'assainissement du bruit routier, une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'069'000.- pour les travaux liés à la consolidation des zones modérées existantes et au déploiement progressif des zones modérées dans les quartiers de la ville et le rapport sur le postulat PO24.03PO du 2 mai 2024 de Madame la Conseillère communale Sophie Mayor intitulé « Pour une limitation de la vitesse à 30km/h dans le centre-ville et les rues résidentielles d'Yverdon-les-Bains » Rapporteur de majorité : M. Pierre-Henri MEYSTRE.....	1938
	Rapporteur de minorité : M. Roland VILLARD.....	1938
11.	Interpellations, simples questions et vœux.....	1950
	11.1 Une interpellation de M. le Conseiller Mathias ORTEGA (Politique de drogue pendant l'été).....	1950
	Discours de la Présidente.....	1953



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 19 juin 2025

Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Membres excusé·e·s :

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Susanne BERGIUS, Lionel BILLAUD, Christophe BURDET, Jean-François CAND, Ella-Mona CHEVALLEY, Gilles DE MONTMOLLIN, Anne GILLARDIN-GRAF, David GRANDJEAN, Sophie MAYOR, Pierre-André MICHOU, Thierry PIDOUX, Sara RUIZ, Gian Carlo VALCESCHINI, Patricia VALCESCHINI, Yohann MEYER, Loann GAILLARD, Bladimir MENESES.

Membres présent·e·s	82
Membres excusé·e·s	18
Membres absent·e·s	0
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions comme suit :

- 11.1 Interpellation de Mme la Conseillère Sophie PISTOIA-GROSSET (Délai de 30 jours pour la location des salles communales)
- 11.2 Interpellation de M. le Conseiller Mathias ORTEGA (Politique de drogue pendant l'été)

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Étant donné que mon interpellation traite de la politique de gestion de la drogue par la Ville pendant cet été, et que du coup, le faire en septembre serait trop tard, je demande à ce que cette interpellation soit traitée en priorité et soit en première position dans la liste des interpellations.

	Merci.
<i>Discussion s/modification de l'ordre du jour</i>	<p><u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u></p> <p>J'ouvre donc la discussion sur cette proposition de modification de l'ordre du jour. Dans la mesure où, on a deux interpellations, l'idée serait de les intervertir. Donc, j'ouvre la discussion sur cette proposition.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	La modification de l'ordre du jour est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.
<i>Discussion s/ordre du jour modifié</i>	<p>La discussion est toujours ouverte sur l'ordre du jour.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à une quasi-unanimité, quelques avis contraires et quelques abstentions.
	<hr/>
3. <u>APPROBATION DU PV DU 1^{ER} MAI 2025</u>	Tel que présenté, le procès-verbal du 1^{er} mai 2025 n'appelle aucune remarque.
Vote	Il est approuvé à la quasi-unanimité et une abstention, avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.
	<hr/>
4. <u>COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE</u> <i>Séance</i>	<p>Je vous informe que nous ferons une courte pause vers 22h00. Nous reprendrons ensuite la séance, avec une fin prévue aux alentours de 23h45. Cela devrait nous laisser un peu de temps pour les traditionnels discours de clôture.</p> <p>Et, pour terminer sur une note plus conviviale, un apéritif offert par la Municipalité vous sera proposé à l'issue de la séance. Ce sera l'occasion de partager un moment agréable tous ensemble.</p> <p style="text-align: center;">◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆</p>
<i>Déménagement du secrétariat du Conseil communal</i>	<p>Je vous informe que le bureau du secrétariat du Conseil communal déménagera provisoirement au 2^e étage de l'Hôtel de Ville à compter du 12 août, et ce pour une durée d'environ de 18 mois. Cette décision a été prise par la Municipalité, qui souhaite regrouper le contrôle des habitants et le guichet unique de l'Hôtel de Ville afin d'offrir un meilleur service à la population.</p> <p>Bien entendu, vous pourrez toujours accéder à notre secrétariat en vous annonçant au guichet unique.</p>
	<hr/>
5. <u>COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ</u>	<p>La Municipalité a-t-elle des communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?</p> <p><u>M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :</u></p> <p>Oui, Mme la Présidente, nous avons effectivement deux réponses à apporter à ce Conseil. La</p>

**Réponses de la
Municipalité**

première par l'entremise de Madame et Messieurs les Municipaux Julien WICKI, Christian WEILER et Brenda TUOSTO. La deuxième par l'entremise de Mme la Vice-syndique Carmen TANNER.

de Madame la Municipale Brenda TUOSTO et MM. les Municipaux Julien WICKI et Christian WEILER à Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY. Question du 5 juin 2025 (Pour la décriminalisation du sans-abrisme).

M. le Municipal Julien WICKI :

La première réponse de la Municipalité concerne l'interpellation de Mme CHEVALLEY sur la thématique du sans-abrisme. Avant de passer la parole à mes collègues qui vont apporter une réponse aux questions précises qu'elle a pu poser, je me permets juste de faire une information plus générale sur la prise en charge du sans-abrisme car évidemment ce n'est pas une thématique qu'on ne peut aborder que sous l'angle de son volet répressif ou infrastructurel.

Je vous fournis donc quelques éléments puisque c'est à mon service qu'il incombe de développer une politique dans ce domaine, une politique qui se renforce rapidement mais qui peut encore franchir quelques paliers futurs. Il y a tout d'abord le travail de notre secteur quartier et actions sociales. Une travailleuse sociale de proximité va à la rencontre, dans l'espace public, des personnes bientôt renforcée par un deuxième collègue qui débutera son activité au 1^{er} juillet. Elle accompagne notamment des personnes sans-abri afin de trouver des solutions à leurs besoins urgents et fait le lien avec le réseau pour trouver des alternatives à la rue. La travailleuse sociale peut également être sollicitée par les services et les habitants pour intervenir auprès d'une personne identifiée comme sans-abri ou avec un logement très précaire afin de proposer son soutien.

Nous travaillons également sur un renforcement de ce dispositif, notamment pour proposer un accueil aux personnes concernées, un renforcement qui devrait être opérationnel dans le courant du mois de juillet. Il viendra compléter l'offre de prise en charge existante dont fait partie par exemple notre centre de soins communautaires, le CASO. J'aimerais également souligner le travail exemplaire accompli par Zone Bleue, qui prend en charge chaque jour une centaine de personnes toxicodépendantes, dont environ 30% sont sans domicile fixe. La Ville vient d'ailleurs de lancer un projet pilote qui permettra de renforcer l'action de notre partenaire de manière conséquente et donc le soutien apporté à cette population.

Enfin, ce travail de proximité est complété par le travail de notre assistante sociale sur les situations complexes qui nécessitent beaucoup de démarches administratives. L'autre volet sur lequel nous agissons concerne la politique de logement. Dans ce cadre, nous collaborons étroitement avec Caritas en prenant en charge les repas servis à La Lucarne, le lieu d'hébergement d'urgence de notre Ville. La Lucarne a quelques critères d'accès à respecter, mais l'hébergement y est gratuit. Le repas du soir, lui, coûte CHF 5.- grâce au soutien de la Ville. Notre secteur logement pilote également l'activation du plan Grand Froid en collaboration avec Caritas et l'hôtel de la Source.

Et puis, il y a aussi tout le travail en amont, préventif, de l'Office du logement en collaboration avec la cellule logement du centre social régional pour éviter les situations de sans-abrisme suite à l'expulsion d'un logement. L'Office du logement fait un gros travail de coordination pour évaluer le potentiel droit à un logement subventionné et éviter aux personnes concernées de se retrouver à la rue. Enfin, l'Office du logement coordonne la réponse au postulat RYCHNER. À ce sujet, M. le Conseiller, je profite de l'occasion pour vous remercier pour votre patience et vous indiquer que nous sommes en contact avancé avec la Haute École de Travail Social de Fribourg, autrice d'une importante étude sur le sans-abrisme dans le canton, pour une étude spécifique sur notre Commune qui nous fournira, à n'en pas douter, des pistes d'action supplémentaires.

En matière de lutte contre le sans-abrisme, nous avons donc des leviers d'action, nous avons des lieux dont le nombre augmente, mais surtout de nombreux professionnels qui font un travail souvent invisible, parfois difficile, mais absolument nécessaire pour soutenir les personnes touchées par le sans-abrisme et leur permettre, étape par étape, à remettre un pied à l'étrier. Quant aux réponses précises posées par Mme CHEVALLEY, je passe la parole, si Mme la Présidente

me l'autorise, à M. le Municipal Christian WEILER.

M. le Municipal Christian WEILER :

À la question de comment la Police Nord vaudois intervient lorsqu'une personne dort dans l'espace public, soit sur un banc, sous un porche ou tout autre lieu public, la police intervient auprès des personnes mentionnées dans le texte en faisant preuve de bienveillance. En fonction de la situation, conditions météorologiques notamment, activation du plan Grand Froid par exemple, hygiène, situation sécuritaire du moment, elle propose les différentes prestations sociales existantes telles que mon collègue vient de les présenter, notamment Zone Bleue, centre d'accueil santé, orientation, La Lucarne et soutien d'urgence, le CSU, l'équipe mobile d'urgence sociale.

Pour une prise en charge, il n'y a aucune contrainte, les personnes sont déjà suivies et/ou ne désirent pas bénéficier de prestations. Toujours en fonction de l'endroit, de l'heure, nous demandons à la personne de se lever et de ne plus s'octroyer le lieu et de le nettoyer si nécessaire. Exemple : dimanche à 10h, un banc public dans un jardin d'agrément où les familles et les enfants y jouent.

Nous pouvons également relever que notre travailleuse sociale ISAP (intervenante sociale d'appui de proximité) est régulièrement mobilisée dans le cadre du suivi de la recherche de solutions, logements, repas, prise en charge plus large, en collaboration avec les services de la Ville.

Nous avons aussi la chance de pouvoir bénéficier des médiateurs nocturnes qui sont régulièrement interpellés et trouvent des solutions pour que la personne puisse obtenir un logement, notamment dans l'accompagnement auprès de La Lucarne.

La Police du Nord vaudois inflige-t-elle des amendes aux personnes qui dorment dehors ? Non. Nous sommes intervenus 93 fois sur sollicitation du citoyen pour des personnes en situation de précarité. Dans 95% des cas, c'est les citoyens qui nous appellent parce qu'ils ont des personnes qui dorment dans un lieu privé, soit dans un sas d'une banque, soit dans un wagon, soit dans les couloirs d'immeubles, soit dans les locales de vélo, etc. Dans 100% des cas, les personnes ont été invitées à quitter les lieux sans dénonciation.

En ce qui concerne les doléances sur la voie publique, soit cinq appels, deux dénonciations au règlement de police ont été effectuées, l'une pour un homme couché sur un banc qui baissait son vêtement lors du passage de personnes et l'autre pour avoir craché en direction des intervenants et avoir été très virulent verbalement. Pour les trois autres, au vu de l'heure, 7h45, 11h, 16h15, les personnes ont été invitées à quitter les lieux tout simplement.

Les interventions spontanées, en cours de patrouille, aucune dénonciation n'a été effectuée. Donc, si je récapitule, nous avons eu 93 interventions sur appel : nombre de personnes contrôlées : 82 ; nombre de personnes qui avaient quitté les lieux avant l'arrivée de la police : 11 personnes avaient quitté les lieux ; nombre de fois où la personne est connue sans domicile fixe : 62 fois, ce qui correspond à 7 personnes qui sont connues, avec lesquelles notre ISAP et les services de la Ville essaient de trouver des solutions plus intéressantes. La majorité des personnes sont connues dans la consommation de stupéfiants. Voilà ce que je pourrais répondre à vos questions, Mme la Conseillère.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

J'ai quelques compléments en lien avec la question des bancs. La Municipalité, via son Service MEI, n'a eu aucune volonté d'empêcher les gens de s'y coucher. Toutefois, il y avait une mission qui était demandée d'éviter qu'il y ait des skaters qui utilisent les bancs pour glisser et donc les endommager. C'était pour des questions de protection du mobilier urbain demandée par des services techniques et donc de prévoir des accoudoirs aussi pour les personnes moins agiles, qu'elles puissent l'utiliser facilement selon la demande faite par le COSY ainsi que de s'assurer que la Ville soit suffisamment équipée de bancs, bien placés, mais aussi bien conçus. Et nous analysons dans toutes les zones de nos quartiers s'il n'y a pas des éléments manquants. Nous sommes toujours à disposition aussi pour en rajouter. Cette étude est en cours, notamment via le

postulat 24.10, suite au Conseil communal du 7 novembre 2024. Je vous remercie.

de Madame la Municipale Carmen TANNER à M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO. Question du 5 juin 2025 (À quand la réalisation de la voie de mobilité douce Gare CFF - Clendy ?).

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Je réponds aux questions de M. le Conseiller communal Gildo DALL'AGLIO concernant la voie de mobilité douce sur le tracé de l'ancienne voie de raccordement Clendy ainsi que le passage sous voie toujours au niveau de Clendy.

M. le Conseiller communal, je vous remercie tout d'abord pour vos questions concernant le quartier de Clendy, vos questions oscillent entre mobilité et urbanisme et par gain d'efficacité, il était convenu que je répondais à l'ensemble. Concernant tout d'abord la voie de mobilité douce, les négociations des servitudes avec les nombreuses PPE sont actuellement en cours et arrivent à bout touchant. Elles ont pris beaucoup de temps, malheureusement, principalement pour deux raisons. D'une part, afin de constituer les servitudes, il est nécessaire d'obtenir l'accord puis la signature de l'ensemble des propriétaires et copropriétaires des parcelles concernées. Pour mémoire, le projet touche une douzaine de parcelles, ce qui implique de traiter avec un grand nombre de personnes et de multiples PPE.

Dans le cadre des PPE, les questions de servitude doivent être traitées lors des assemblées générales. Malheureusement, certaines assemblées générales n'ont pas planifié ces discussions, ce qui a impliqué un report d'année. Les discussions ont tout de même été entreprises dans l'intervalle afin d'obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires et d'assurer la validation de la servitude lors des AG. Ceci a facilité la récolte des signatures. Après cela, il restera encore à récolter les signatures individuelles des propriétaires non présents aux AG, ce qui a pris et prend encore du temps.

Deuxième autre raison, nous avons dû faire face à des complications imprévisibles dans les négociations de ces servitudes. En effet, certains propriétaires ont refusé de donner leur accord lors des AG de 2024 afin de tenter de profiter de l'occasion pour essayer de négocier avec la Ville des avantages dans le cadre d'autres projets en échange de leur acceptation de la servitude de passage. Il a noté que dans le cadre de la constitution de la servitude, la Municipalité était prête à entrer en matière pour adapter dans la mesure du possible le projet de voie de mobilité douce, selon les demandes des propriétaires. Ces discussions ont donc également pris un temps considérable afin de solutionner la situation. Finalement, les propriétaires concernés ont donné leur accord sans contrepartie.

Malheureusement, avec ces retards juridiques liés au foncier, le temps passé a maintenant des impacts sur les aspects financiers. Ainsi, l'enveloppe budgétaire allouée doit être revue à cause notamment de la hausse des coûts des matériaux de construction, de demandes d'adaptation du projet par les propriétaires et de la hausse des taxes de mise en décharge de matériaux pollués. Une demande de crédit complémentaire sera adressée prochainement au Conseil communal à ce sujet. Ce sera pour vous l'occasion de mieux saisir ces enjeux fonciers.

Concernant le passage inférieur, le point a été abordé lors de la séance du 3 octobre 2024 en réponse à une question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER. Je résume donc les éléments apportés à cette occasion. Pour mémoire, il s'agit donc d'un projet coordonné entre le service URB et MEI. Ma collègue Brenda TUOSTO pourra compléter si besoin et je rapporte ici les éléments qu'elle avait amenés lors de cette séance. Afin de relier avec la rue Clendy-Dessous la parcelle 6452 où se situe la tour Invictus, elle est effectivement grevée d'une charge foncière d'un million valable 30 ans pour la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur ou sous les voies. Cette charge est valable durant 30 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2046. Cependant, l'expérience montre que la réalisation de passages inférieurs sous les voies CFF est très onéreuse, notamment en raison des contraintes liées au trafic ferroviaire et des charges d'exploitation. L'ouvrage pourrait coûter entre CHF 5'000'000.- et CHF 7'000'000.- avec une part à la charge de la Ville étant de

l'ordre de 80 à 85%.

Aussi, afin de baisser la charge pour la Ville, ce projet a été inscrit au PA4 en tant que mesure 4.53 prévue à l'horizon A. Dans son évaluation, la Confédération a reporté la mesure à l'horizon C, soit après 2032. Pour cette raison, un montant de CHF 3'100'000.- a été inscrit au plan des investissements présenté dans la dernière communication en vue d'une réalisation après 2031. Je rajouterai à ces éléments qui ont été portés à votre connaissance en octobre 2024, le fait que le passage de la mobilité douce Clendy, le sous-voie, est dans le PA5, inscrit toujours à l'horizon C. Dès lors, une démarche de prolongement de la charge foncière, de prolongation, ou une recherche de solution alternative n'apparaît pas nécessaire à ce jour.

Concernant les solutions actuelles pour rejoindre le centre-ville depuis la rue de Clendy-Dessous, il est effectivement nécessaire de traverser la rue de Clendy pour emprunter le trottoir côté Alpes dans le passage inférieur. Un panneau conforme à l'ordonnance sur la circulation routière indique clairement que les piétons sont interdits de l'autre côté de la chaussée. L'amélioration de cette situation sera traitée avec le projet de réaménagement de la rue Clendy-Dessous qui est à l'étude. Voilà j'espère avoir répondu à vos questions et reste à votre disposition. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

C'était juste suite à la réponse qui a été donnée par la Municipalité. C'était simplement de faire remonter les remerciements de l'initiateur pour avoir étudié la question au niveau des trois services et puis de voir que la question du sans-abrisme est prise au sérieux et que c'est considéré comme un réel sujet. Voilà, c'est tout.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je ne peux évidemment me satisfaire de la réponse de la Vice-syndique concernant le passage sous le gabarit actuel de la voie CFF. Donc, je prends acte du fait que le passage sous-voie, proprement dit, ne sera certainement jamais réalisé, peut-être à 2035, 2040, peu importe. Mais dans l'immédiat, il y a 170 logements qui vont être mis en location dès cet automne. Donc, dans un terme plus ou moins proche, il y aura à peu près 300-350 habitants de ce nouveau quartier. Et vous allez m'expliquer comment ils vont faire pour rejoindre le centre-ville sans enfreindre la loi. Vous avez beau mettre 25 panneaux qui interdisent aux piétons de passer, mais il est évident que sur 10 mètres, les enfants, les adultes, les gens âgés prendront peut-être le passage sous-voie, mais le chemin le plus court entre deux points, c'est la ligne droite, comme je l'avais indiqué dans mon rapport. Donc, j'espère que la Municipalité va prendre toutes mesures utiles pour que, dès cet automne, il y ait une solution provisoire pour créer un trottoir côté Jura. Je vous remercie.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

En complément des éléments factuels et complets expliqués par ma collègue et Vice-syndique Carmen TANNER, il y a effectivement un projet en cours d'amélioration de la sécurité de la traversée pour les piétons, mais aujourd'hui il n'y a aucun budget, aucun investissement, aucun crédit ouvert pour le réaliser tout de suite dès cet automne.

Donc, ce serait vous mentir que de vous dire que déjà cet automne une amélioration sera faite. En revanche, je vous confirme les éléments que ma collègue a mentionnés. C'est tout à fait vrai, les services travaillent sur une amélioration voire un rétrécissement de la chaussée pour pouvoir créer un trottoir, mais vous le savez très bien, on a des procédures FAO ou LRou à respecter, qui demandent des fois trois mois, six mois d'examen, soit auprès du Canton, soit auprès des services communaux, puis ensuite des préavis. Donc, nous ne pouvons pas aller plus rapidement que ce que nous faisons. Mais nous sommes tout à fait conscients de cette problématique-là et nous allons tout faire pour essayer de régler la situation dans des délais qui soient le plus court possible, mais évidemment raisonnables au vu des procédures qui nous sont imposées. Je vous remercie.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je ne vais pas allonger, mais disons que dans l'immédiat il va falloir quand même trouver une

solution, parce que le jour où il y aura un accident, ce sera peut-être trop tard pour revenir sur ce projet. Donc, moi je suggérerais plutôt, puisque le promoteur Thomann en l'occurrence, a quelques difficultés à honorer ses engagements, on le sait, je serais plutôt pour qu'on puisse négocier avec lui, puisque, de toute façon, le million promis, il est un peu aléatoire, qu'il puisse peut-être financer une partie de ce trottoir, puisqu'on n'a, paraît-il, pas les fonds pour financer ce trottoir. Donc je verrais bien le promoteur financer le passage sous le gabarit actuel. C'est quelques dizaines de milliers de francs, peut-être quelques CHF 200'000.-/CHF300'000.-, pas plus.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je ne vais pas faire de ping-pong sur ce sujet, mais créer un trottoir, c'est une mise à l'enquête. Une mise à l'enquête, c'est 30 jours, traitement des oppositions ou un minima, feuille des avis officiels, donc c'est 30 jours. Nous ne pouvons pas outrepasser les procédures légales auxquelles la Ville est liée. En revanche, nous vous confirmons que nous allons travailler sur ce projet et trouver des solutions, malgré le fait que cela n'avait pas été intégré directement dans le projet initial. En revanche, la Municipalité s'engage à trouver une solution dans les délais qui lui sont imposés.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

M. le Conseiller, oui j'avais le même souhait que ma collègue que de revenir sur ces incompréhensions entre vous et nous. Il n'est pas question de jamais le faire comme vous l'avez dit. Il est question de le planifier et il est planifié pour des raisons organisationnelles avec les CFF parce que percer un sous-voie, ça se planifie avec les CFF, puis ça s'organise au niveau financier, parce que comme je l'ai dit, entre CHF 5'000'000.- et CHF 7'000'000.-, tout à notre charge, nous avons meilleur temps d'aller chercher des cofinancements de la Confédération, de l'ordre, vous le savez, de près de 30%. Et puis, je crois qu'il y a un malentendu autour des CHF 1'000'000.- de charge foncière. Une charge foncière, c'est inscrit au niveau territorial. Donc, il est engagé. Il n'y a pas à aller essayer de négocier pour que, etc. Non. C'est CHF 1'000'000.-, ils sont là, inscrits, jusqu'à 2046. Donc, c'est une certitude. Voilà ce qu'on peut vous dire, mais encore une fois, ça se planifie, ça se prépare, tant au niveau financier qu'organisationnel.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je remercie la Municipalité pour les réponses assez complètes qu'elle a apportées à ces deux interpellations. Par contre, je n'ai pas vu, alors je ne sais pas si c'est une erreur de votre part ou un oubli, l'annonce des réponses à mes deux interpellations de la même séance, sachant que j'avais aussi exactement tout transmis par écrit dans la foulée du Conseil et puis – à moins que le mail ne leur soit pas parvenu - et puis que le règlement du Conseil est assez clair sur les interpellations, l'article 73, que la Municipalité doit répondre à la séance suivante. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

M. le Conseiller RAMCHURN. Vous nous avez effectivement fait parvenir une de vos deux interpellations le lendemain de la séance du Conseil communal. Elle est composée de huit questions qui sont extrêmement larges. La Municipalité les a donc renvoyées lors de sa séance suivante le mercredi 11 juin à l'ensemble des services qui ne nous ont pas encore rendu réponse. Soyez assuré que dès que ces réponses nous seront connues, nous vous les ferons parvenir par biais de communication écrite. Suivant en cela le souhait de M. le Conseiller JAQUIER. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci M. le Syndic pour sa réponse, mais non, les deux interpellations étaient bien présentes dans un seul et même document, et la presse pourra en témoigner puisque je les avais mis en copie cachée et donc, ils ont aussi le document et le document est bien arrivé directement dans la foulée. Il faut savoir que la deuxième interpellation qui concernait le sport et les places de sport et l'avenir des juniors de football à Yverdon mérite quand même une interpellation assez rapide. Elle crée beaucoup d'inquiétudes de la jeunesse et dans les jeunes sportifs de notre Ville et donc j'espère

que la réponse ne tardera vraiment pas. Merci.

M. le Municipal François ARMADA :

Effectivement, votre question est bien parvenue, vous aviez dans les questions posées pas mal d'interrogations par rapport à des nombres, donc c'est des chiffres qu'on est en train de vérifier par rapport aux jeunes dans les différents clubs, vous comprendrez bien que ça prend un petit peu de temps d'aller chercher ces informations-là et dès que nous les aurons, nous vous les transmettrons.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci M. le Municipal pour votre réponse et j'ai toute confiance que vous êtes sur le dossier du coup et je suis rassuré. Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

6. ÉLECTIONS
Présidence

Élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2025-2026

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour la prochaine année politique de cette législature.

Nous débutons par l'élection de la fonction de la présidence du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Laurent VUITHIER à la présidence du Conseil communal pour l'année 2025-2026. Laurent VUITHIER est membre de notre Conseil depuis 2016 et depuis cette même date, membre de la Commission d'urbanisme et mobilité. Il a eu l'occasion de participer à de nombreuses autres commissions, dont notamment deux grands dossiers dans ces deux dernières législatures : le Collège des Rives et l'extension de la Caserne des pompiers, ainsi que le nouveau règlement du personnel communal. Il a été chef de groupe PLR de 2022 à fin 2023, avec comme principales valeur et qualité l'écoute et le dialogue, toujours dans un but commun, de valoriser notre Ville d'Yverdon-les-Bains.

Sa présence au sein du Bureau du Conseil communal depuis deux ans, d'abord comme deuxième Vice-président, puis actuellement comme premier Vice-président, lui a permis de s'imprégner pleinement du fonctionnement depuis l'intérieur, tout en le confortant dans son envie de devenir le premier citoyen de notre Ville.

Laurent réside à Yverdon-les-Bains depuis plus de 20 ans, où il est actif dans cette Ville qui lui tient particulièrement à cœur. Il est pharmacien de métier, marié et beau-père de trois garçons adultes. Ses compétences autant humaines que professionnelles, sans oublier sa motivation et son énergie, seront utiles au bon déroulement de nos séances. C'est donc pour toutes ces raisons que le groupe PLR vous invite, chères et chers collègues, à soutenir la candidature de Laurent VUITHIER à la présidence du Conseil Communal.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

¹ Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommé(e)s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

² Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

Vote

L'élection tacite est acceptée à la quasi-unanimité et une abstention.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élu M. le Conseiller Laurent VUITHIER pour le groupe PLR, comme Président du Conseil communal.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection à la présidence de ce Conseil, il est de coutume que le nouveau Président élu nous adresse quelques mots, M. le Conseiller, vous avez la parole.

M. le Conseiller Laurent VUITHIER :

Je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence de ce Conseil. C'est un honneur d'accéder à cette fonction et je peux vous assurer que j'y mettrai toute mon énergie et ma volonté pour en être digne et représenter au mieux notre si belle Ville d'Yverdon-les-Bains.

Les deux années passées au Bureau m'ont appris à travailler pour le bien de notre Conseil, de notre Ville et de nos concitoyennes et concitoyens. C'était mon objectif en y entrant et les deux présidentes qui m'ont précédé, Aurélie-Maude HOFER et Anita ROKITOWSKA, ont œuvré dans ce sens. Je les remercie pour leurs conseils et notre très bonne collaboration. De même, je remercie tous les autres membres du Bureau huissières, huissiers et secrétaires sans lesquels rien ne serait possible.

Je me réjouis de poursuivre une année supplémentaire à leurs côtés et aux côtés des personnes qui nous rejoindront. J'ai eu la chance durant ces deux années de pouvoir déjà quelque fois représenter le Conseil communal. Ce fut à chaque fois des moments de bonheur, d'échanges très enrichissants et j'ai hâte de pouvoir vivre ces moments comme Président. Nous serons dans la dernière année de la législature, je pense que tout le monde est au courant, elle sera certainement intense et les débats seront animés. J'en ai bien conscience, mais j'é mets déjà le vœu, peut-être un peu pieux, que nous puissions toutes et tous travailler ensemble pour le bien commun, dans le respect et en bonne intelligence.

Je profite de cette prise de parole pour remercier ma famille, mes proches et mon parti pour leur soutien, sans qui je ne serais pas là aujourd'hui. Encore merci à toutes et à tous, ainsi qu'à vous, chères et chers collègues du Conseil communal. Je m'arrêterai ici, on est au point 6 de l'ordre du jour donc je pense qu'on a encore un petit moment pour ce soir et je me réjouis de partager le verre de l'amitié tout à l'heure à l'apéritif.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

1^{ère} vice-présidence

Nous passons maintenant à l'élection de la fonction de la 1^{ère} vice-présidence du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Mes excuses, Mme la Présidente. J'avais confondu deux élections. Cela étant le groupe des Vert-e-s et solidaires a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Rachel RYTZ au poste de Vice-présidente du Conseil communal. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

¹ Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommé(e)s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

² Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

Vote

L'élection tacite est acceptée à l'unanimité.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élue Mme la Conseillère Rachel RYTZ pour le groupe Vert·e·s et solidaires, comme 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal.

Mme la Conseillère, je vous félicite pour votre élection à la 1^{ère} vice-présidence de ce Conseil et vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Rachel RYTZ :

Je serai brève. Je vous remercie pour le renouvellement de votre confiance et m'engage à consacrer toute mon énergie dans les tâches qui me seront confiées avec application et enthousiasme. Je vous remercie.

2^{ème} vice-présidence

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous passons maintenant à l'élection de la fonction de la 2^{ème} vice-présidence du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Permettez-moi Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de vous présenter brièvement notre candidat Vert'libéral. Il s'agit de Jean-Marc CUANILLON, 60 ans, il est marié et père de deux enfants. Sur le plan politique, Jean-Marc est membre de notre Conseil communal depuis cette législature. Il a déjà assumé pendant 2 ans la présidence de l'assemblée communale d'une petite commune d'un autre canton romand. Sur le plan professionnel, il exerce en qualité de directeur général d'une société d'ingénieurs-conseils présente à Yverdon. Il est aussi membre du comité aviseur de l'EPFL et de diverses sociétés professionnelles. C'est avec la certitude que Jean-Marc CUANILLON, personnalité posée et impartiale, saura remplir cette fonction que notre groupe vous propose de le nommer en qualité de 2^{ème} Vice-président de notre Conseil.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Selon l'article 14 de notre règlement et l'article 11 de la LC :

¹ Le/la président(e), les vice-président(e)s, sont nommé(e)s au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

² Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Vote

Comme il n'y a qu'une candidature pour le poste, je vous propose une élection tacite.

L'élection tacite est acceptée à l'unanimité.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élu M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON pour le groupe PVL, comme 2^{ème} Vice-président du Conseil communal.

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre élection à la 2^{ème} vice-présidence de ce Conseil et vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Jean-Marc CUANILLON :

Pour cette seconde vice-présidence, je vais me borner simplement à vous remercier de votre confiance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Scrutateur-riche-s

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateur-riche-s au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Mes excuses, Mme la Présidente, j'étais encore dans la lune. Mais le groupe des Vert·e·s et solidaires a l'honneur de vous proposer la candidature de Mme Maria GALLARDO à ce poste. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'attends une deuxième prise de parole pour le second poste de scrutateur-scrutatrice de la part du groupe Vert'libéral.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

En l'absence de la titulaire, Mme la présidente... Excusez-moi. Je ne l'avais pas vue, elle était trois rangs derrière moi. Donc nous proposons le renouvellement du poste pour Mme Stefania BEUTLER.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

L'article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repouvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Cela ne semble pas être le cas. Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 de la LC, je proclame élue :

Mme la Conseillère Maria GALLARDO pour le groupe Vert·e·s et solidaires

Mme la Conseillère Stefania BEUTLER-GABERELL pour le groupe Vert'libéral.

Comme scrutatrices au bureau du Conseil communal.

Mesdames les Conseillères, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite

scrutateur·rice·s
suppléant·e·s

beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

Nous passons maintenant à l'élection de deux scrutateur·rice·s suppléant·e·s au Bureau du Conseil communal.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

Mme la Conseillère Aurélie-Maude HOFER :

Le groupe PS-POP a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme la Conseillère Majda ARRHAOUI L'MATHI comme scrutatrice suppléante.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Roland VILLARD en qualité de scrutateur suppléant.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

L'article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir.

Y a-t-il une objection à pratiquer de cette manière ?

Ça ne semble pas être le cas. Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame élues :

Mme la Conseillère Majda ARRHAOUI L'MATI pour le groupe PS-POP

M. le Conseiller Roland VILLARD pour le groupe UDC

Comme scrutateur/rices suppléant(e)s au Bureau du Conseil communal.

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à cette fonction et vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce nouveau Bureau.

7. **PRÉAVIS**
N° PR25.11PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'250'000.- POUR LA RÉHABILITATION DES COLLECTEURS DE CONCENTRATION DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE 2025-2028

RAPPORTEUR : M. XAVIER FISCHER

Composition de la
commission (ad hoc)

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Morgane BALET, Françoise PANASCI, Martin LOOS, Xavier FISCHER, Jacques LEVAILLANT, Marc NICODET, Laurent THIÉMARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. FISCHER donne lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur
l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Vote

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR25.11PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder aux travaux de réhabilitation des collecteurs de concentration des eaux usées pour la période 2025-2028.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 2'250'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n°43030.25 « Réhabilitation des collecteurs de concentration 2025-2028 » et amortie entièrement par un prélèvement au fonds n° 2900.41 « Fonds d'épuration des eaux ».

**8. PRÉAVIS
N° PR25.12PR**

CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ DURANT L'ANNÉE 2024 ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

RAPPORTRICE : MME CLAUDE-ANNE JAQUIER, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION

RAPPORTEUR : M. JUAN RAMIREZ, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Nous sommes en présence d'un rapport de la Commission de gestion et d'un rapport de la Commission des finances.

Nous allons commencer par traiter la gestion de l'exercice 2024.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

La Commission a siégé à 11 reprises. Elle était composée de Mesdames Cécile PLAGELLAT, Apolline CARRARD, Lorena SHEU, Mireille BANDERET, Messieurs Loann GAILLARD, Kevin DELAY, Mathias ORTEGA et la sous signée et désignée Présidente. La COGE a pu s'appuyer sur Mme Martine RAUBER, secrétaire, et elle la remercie pour son excellent travail.

La Commission a évalué la gestion de la Municipalité en étudiant en profondeur plusieurs questions et sujets ciblés. Elle a décidé de visiter en sous-groupe certaines filières. La COGE remercie les différents membres de la Municipalité, les cheffes et chefs de services et de filières et les employés et employées communaux pour leur accueil et leur disponibilité lors des entretiens et visites ainsi que les personnes qui se sont mises à disposition pour l'organisation de ces dernières. Elle remercie également le secrétariat du Conseil communal, le service informatique et enfin les concierges. Je tiens également à remercier mes collègues avec lesquels il a été super agréable de travailler. Malgré nos différences de sensibilité politique, nous avons réussi à partager nos points de vue, faire des compromis, s'écouter, cela dans le respect des idées de chacune et chacun, comme quoi c'est possible.

Ce que je vous propose, c'est que l'on reprenne les différentes observations qui ont été refusées par la COGE. Donc, je lirai le dicastère, le service, l'observation, la réponse de la Municipalité, l'argumentaire de la COGE qui encourage à refuser l'observation.

Observation 9.2024 : Sur la base des observations réalisées par la COGE lors des deux dernières années, celle-ci invite la Municipalité à réaliser une enquête de satisfaction sur les prestations du JECOS en se basant sur l'expérience positive réalisée au service MEI. Réponse de la Municipalité : La Municipalité tient à rappeler que le Service JECOS s'apprête à lancer prochainement une enquête de satisfaction portant sur la nouvelle organisation de l'Office du logement. Les

enseignements tirés de cette démarche, combinés aux propriétés définies et aux ressources disponibles, permettront certainement d'envisager la mise en œuvre d'enquêtes similaires dans d'autres secteurs du service. Cette approche s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue, visant à renforcer la qualité des prestations offertes. La COGE refuse la réponse de la Municipalité. Elle souhaiterait avoir des précisions quant à l'organisme qui effectuera l'enquête de satisfaction dans le cadre de l'Office du logement ainsi que la temporalité quant à une enquête de satisfaction élargie aux autres secteurs du JECOS.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je vais juste reprendre et si vous êtes d'accord, je vous passe la parole quand la Commission propose de refuser une réponse de la Municipalité.

Conformément à l'article 118 de notre règlement, sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai par contre voter les réponses aux observations qui seront contestées.

Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion ainsi que les réponses de la Municipalité. Pour ce faire, je vous invite à prendre le rapport de la Commission de gestion et les réponses de la Municipalité.

JECOS

Observation 1.2024

La COGE invite la Municipalité à maintenir fermement sa position en faveur du nombre de logements adaptés aux familles de quatre personnes et plus, lors des négociations avec les promoteurs.

M. le Municipal Julien WICKI :

C'était pour répondre à la Commission de gestion qui m'avait posé une question concernant son commentaire sur l'observation numéro 9, mais j'y viendrai dans ce cas quand vous y serez.

Observation 9.2024

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Sur la base des observations réalisées par la COGE lors des deux dernières séances, la COGE invite la Municipalité à réaliser une enquête de satisfaction sur les prestations du JECOS, en se basant sur l'expérience positive réalisée au Service MEI.

M. le Municipal Julien WICKI :

Je me permets de donner quelques informations complémentaires, notamment sur les démarches accomplies entre la rédaction des réponses de la Municipalité et aujourd'hui, comme le souhaite la Commission de gestion.

Comme la Municipalité l'indique dans sa réponse, le JECOS a entamé des démarches pour procéder à une évaluation des prestations de l'Office du logement. Si nous commençons par cette entité, c'est parce qu'elle a connu une réorganisation en profondeur après une crise importante et cela nous a d'ailleurs été demandé par la Commission de gestion.

La cheffe actuelle de l'Office a fait un immense travail pour clarifier ses missions et maintenir un lien étroit avec les potentiels bénéficiaires de logements à loyer modéré. Nous allons maintenant évaluer ses prestations pour nous assurer qu'elles répondent au mieux aux besoins des bénéficiaires. Et pour répondre à votre question, Mme la Présidente de la Commission de gestion, il est prévu de travailler avec les mêmes personnes que celles qui ont mené l'audit il y a cinq ans, ce qui nous permettra de mesurer le chemin parcouru depuis. Fort des enseignements de cette première expérience, nous identifierons de quelle manière elle peut être étendue à d'autres secteurs du Service à chaque fois que cela est possible et pertinent.

Nous avons donc l'impression que nous allons dans le sens souhaité par la Commission de gestion et je vous invite, chères Conseillères communales, chers Conseillers communaux, à accepter la

réponse de la Municipalité. Je vous remercie.

Discussions s/réponse à l'observation 9.2024

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur la réponse de la Municipalité à l'observation 9.2024.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La réponse à l'observation 9.2024 est refusée par 42 non, 23 oui et 14 abstentions.

BÂTIMENTS

La COGE invite la Municipalité à rénover sans délai le bâtiment de la Cure d'Air.

Observation 2.2024

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Donc, la réponse de la Municipalité à l'observation 2.2024 : L'évaluation du parc immobilier communal réalisée à l'aide du logiciel Stratus classe le bâtiment de la Cure d'Air en priorité 2 dans la stratégie de rénovation de la Ville. Bien que sa rénovation soit reconnue comme nécessaire, d'autres bâtiments communaux présentent un état plus critique et doivent être traités en priorité.

Le Service des bâtiments a ainsi établi une planification progressive des interventions. Dans ce cadre, la rénovation du bâtiment de la Cure d'Air est envisagée dans un horizon d'environ 10 ans, en fonction de l'évolution des besoins et des ressources disponibles. Cependant, le Service des bâtiments assure quand même un entretien régulier du bâtiment et de ses abords. En janvier 2025, l'éclairage intérieur de la salle a été entièrement remplacé par un système LED. L'ensemble des tubes fluorescents a été retiré et remplacé dans un objectif de performance énergétique et de confort d'usage.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité. Au vu du nombre d'usagers, tant privés que des enfants fréquentant la Cure d'Air, la Commission de gestion estime en effet que l'horizon 2036 pour assurer des rénovations est beaucoup trop éloigné.

Discussions s/réponse à l'observation 2.2024

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité. J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 2.2024.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Je dois dire que je ne comprends pas tout à fait la proposition de la COGE, cette invitation. J'ai un peu l'impression qu'elle sort déjà de ses prérogatives. Donc, la COGE doit faire du contrôle de gestion. Ici, en invitant à rénover sans délai, on est déjà dans l'exécution. Donc, j'ai l'impression que ça sort un tout petit peu de la mission de la COGE.

Mais admettons que ce soit encore dans sa mission, je ne comprends pas très bien. Le Service a démontré qu'il a priorisé les différents bâtiments, il doit y en avoir des dizaines. On sait très bien qu'on ne peut pas tous les rénover en même temps. Donc, il y a un travail qui a été fait. Donc, il y a un processus existant avec des critères, je présume. Et puis, il se trouve que la Cure d'Air se trouve en priorité 2, c'est peut-être malheureux, mais c'est basé sur des critères qui sont probablement objectifs. Puis maintenant, on nous demande de la faire remonter dans la liste de priorités. Mais sur quels critères ? Pourquoi est-ce qu'il faut remonter ça dans la liste de priorités ? Et, quel autre objet il faudra faire redescendre dans cette liste de priorités ? Parce que quand on fait des priorités, quand il y en a une qui monte, il y a les autres qui doivent redescendre. Et puis, sur quels critères on fait redescendre les autres ? J'ai un peu l'impression que c'est un peu arbitraire. Et, c'est justement la contre que la COGE devrait se battre, d'éviter les décisions arbitraires et de suivre un processus avec des priorités, avec des critères.

Donc, je ne comprends pas très bien cette décision, j'aimerais bien qu'on me l'explique. Alors, je peux évidemment comprendre qu'il s'agit des enfants et puis que c'est très émotionnel, mais justement, quand on est dans l'émotionnel, on n'est pas dans des critères de décision rationnelle.

Merci pour votre réponse. S'il n'y a pas de réponse claire, je vous invite évidemment à accepter la réponse de la Municipalité.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Vous avez posé une question, mais vous avez donné la réponse. Effectivement, quand il s'agit de centaines d'enfants qui passent sept semaines dans cette Cure d'Air, la Commission de gestion estimait qu'on devait la sécuriser et mieux la sécuriser. Alors, elle est en train d'être retapée, mais de loin pas conformément à la sécurité, en tout cas à nos yeux.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Mon émotionnel dirait qu'il serait quand même important de donner une petite priorité supplémentaire à cet espace. C'est vrai que c'est très difficile à Yverdon de trouver une salle à pouvoir réserver pour un quelconque événement. C'est un petit peu l'endroit un peu de rêve, mais en fait il n'est pas du tout de rêve dans l'état dans lequel il est et puis c'est quand même un fer de lance pour la Commune. Alors, c'est vrai qu'il y a plein d'enfants, mais il y a aussi plein de gens qui aimeraient organiser de temps en temps quelque chose qui doivent se rabattre sur la Cure d'Air et puis quand ils voient l'état quand même de dégradation des infrastructures parfois ça fait peur. Merci.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Je précise également que les critères de sélection qui ont fait que ce bâtiment ait été placé en catégorie 2 n'ont pas forcément été détaillés non plus, donc peut-être qu'on a manqué d'éléments. Par contre, je vous invite, quand vous ne comprenez pas une décision, à ne pas forcément uniquement la mettre sur le coup de l'émotionnel, mais peut-être à chercher la réponse ailleurs. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je tombe sur le débat, je ne suis pas allé visiter récemment la Cure d'Air, mais enfin, je pense que les mots qu'on entend sont presque effrayants. Est-ce que cet endroit est dangereux pour les enfants ? C'est presque ce qu'on a l'impression en entendant ça. Or, je fais confiance quand même à nos Services des bâtiments et de la Municipalité, si l'endroit était dangereux je pense qu'il le fermerait et qu'on le ferait immédiatement, immédiatement il serait fermé il ne serait plus exploité, le temps que ce soit remis en état. Je pense que si les services ont considéré et continuent de l'exploiter c'est qu'on doit pas être face à un danger donc, on doit peut-être faire attention sur le poids des mots et puis, je sais qu'on est des miliciens ici, alors peut-être qu'il y a des experts du bâtiment dans la Commission de gestion, mais quand même faisons attention à ne pas effrayer la population et puis à créer une panique avec des mots excessifs sur ce cas là parce qu'évidemment tout le monde veut la sécurité des enfants, mais je ne pense pas que la Municipalité les mettraient en danger. Merci.

M. le Municipal François ARMADA :

Alors, effectivement ce bâtiment est bel et bien classé en catégorie 2 selon le critère d'évaluation qui est utilisé pour la majeure partie des bâtiments communaux. Mais, par contre le volet entretien courant et sécurité, lui, n'est pas du tout mis de côté. C'est quelque chose qui se suit d'année en année et en collaboration avec les utilisateurs, il y a les demandes des utilisateurs qui sont aussi remontées. On le voit plus loin, ça a aussi été pris en considération. Il y a des listes qui font que des travaux ressortent ou sont demandés par des utilisateurs. La sécurité, par contre, elle est suivie rigoureusement et puis c'est clair que le bâtiment n'a pas de risque au niveau de son exploitation. Il serait bien évidemment fermé et réparé pour qu'il puisse être utilisé en toute sécurité.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Donc déjà, je remercie M. le Municipal François ARMADA pour nous avoir rassuré concernant les critères de sécurité. Mais je persiste et signe, je veux bien comprendre qu'on veuille rénover cette

Cure d'Air. Je ne suis moi-même pas allé la voir depuis plusieurs années, donc je ne peux pas vraiment juger. Mais ça doit passer par un postulat, ce n'est pas le rôle de la COGE. La COGE, elle fait du contrôle de gestion, elle ne fait pas de la gestion. Si vous voulez que quelque chose se fasse, si vous voulez que ça prenne une priorité, passez par un postulat et puis on débattrait, on verrait comment est-ce qu'on fait, combien ça coûte, etc.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La réponse à l'observation 2.2024 est refusée par 32 non, 31 oui et 17 abstentions.

Observation 3.2024

La COGE invite la Municipalité à améliorer la collaboration BAT et JECOS afin de favoriser une exploitation adaptée de cet espace dans le cadre des centres aérés ou toute autre activité.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Réponse de la Municipalité à l'observation 3.2024 : Les Services bâtiments et JECOS se rencontrent chaque année pour échanger sur les besoins et demandes inter-services liés à l'exploitation des infrastructures communales. La dernière réunion conjointe s'est tenue le 27 février 2025.

Le besoin d'ombrage sur le site est bien identifié, notamment en lien avec les activités estivales organisées sur place. En 2018, un arbre avait été planté à cet effet. Malheureusement, il a été attaqué par un castor fin décembre 2024, alors qu'il mesurait environ 4 à 5 mètres de haut. La zone concernée étant située en zone inondable, toutes les essences ne sont pas adaptées. Un travail de concertation a été mené avec le Service mobilité, infrastructure et environnement, et il a été décidé de planter un aulne, une essence compatible avec le terrain. La plantation est prévue pour le 6 mai 2025. L'arbre aura un tronc d'un diamètre d'un peu plus de 20 cm. Des protections seront installées après la plantation afin d'éviter les dommages causés par la faune, notamment les castors.

Aussi, au niveau des aménagements extérieurs, trois bancs ont été commandés et seront prochainement installés. Finalement, plusieurs autres demandes formulées par le Service JECOS ont été discutées lors de la rencontre et BAT traite actuellement les requêtes suivantes :

- Consolider les lattes de la rampe en bois : en cours de traitement.
- Redresser la barrière vers les balançoires : en cours de traitement.
- Tailler les branches basses : le nécessaire a été effectué.
- Les grilles métalliques du frigo qui ont été changées en 2024 sortent du rail avec le poids (modèle inadapté) : le nécessaire a été effectué.
- Entretien ou changement du steamer, four de régénération : en cours de traitement.
- Mettre aux normes la cuisinière à gaz, la coupler à la hotte de ventilation : en cours de traitement.
- Réparation du cadre de la porte vitrée du hall et installation d'un système pour maintenir l'ouverture de la porte : en cours de traitement.
- Réparation du bac de douche cassé et installation d'un rideau de douche : en cours de traitement.
- Réviser les poignées des fenêtres : le nécessaire a été effectué.
- Changer les tables en trapèzes par un modèle en rectangles : BAT chiffre actuellement le

remplacement de ces tables.

- Changer les petites toilettes par un modèle classique ou revoir tuyau d'écoulement : le nécessaire a été effectué.
- Matériel de cuisine : BAT sollicitera une liste détaillée du matériel manquant afin de pouvoir estimer précisément les besoins et établir le budget nécessaire à ses acquisitions.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité. La COGE demande à la Municipalité de définir un planning précis lorsqu'il est fait mention de « en cours de traitement ». Le planning du tableau ne permet pas de savoir dans quel délai les travaux seront réalisés, ni si un accueil adéquat des enfants sera assuré cet été. De façon générale, la réponse donnée ne répond pas à la problématique de l'amélioration de la collaboration entre BAT et JECOS.

Discussions s/réponse à l'observation 3.2024

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité. J'ouvre donc la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 3.2024.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La réponse à l'observation 3.2024 est refusée par 47 non, 15 oui et 17 abstentions.

SPORTS ET ACTIVITÉ PHYSIQUE

Nous passons maintenant au chapitre sport et activités physiques.

Observation 4.2024

La COGE salue la mise en ligne de l'agenda des événements yverdonnois sur le site internet. Elle invite toutefois la Municipalité à renforcer la visibilité de ces informations sur les réseaux sociaux et dans les quartiers périphériques, en poursuivant les campagnes d'affichage à l'image de ce qui a été fait au quartier des Isles avec la pose d'un totem pour les activités estivales.

CULTURE

Nous passons maintenant au chapitre culture.

Observation 5.2024

La COGE invite la Municipalité à trouver une solution pour que le bar du théâtre de l'Échandole puisse étendre ses prestations.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Réponse de la Municipalité à l'observation 5.2024 : L'Échandole contribue fortement à l'animation du centre-ville historique et constitue un atout de charme pour accueillir le public dans le cadre insolite des murs de notre Château. Les mouvements difficiles du public à la billetterie et au bar sont un frein indéniable à l'image du lieu et à la convivialité avant et après les spectacles.

L'Échandole a testé une extension de l'espace d'accueil en ouvrant les caves lors de certaines manifestations. Cette piste est prometteuse, mais pour une utilisation régulière, fonctionnelle et attractive, de nouveaux aménagements seront nécessaires.

La Municipalité attend des propositions de ces services qui étudient actuellement des scénarii. Ces derniers devront permettre de faciliter l'accueil du public du théâtre ainsi que du Château dans son ensemble, tout en augmentant l'attractivité et en facilitant l'utilisation des caves lors de manifestations.

La COGE refuse la réponse de la Municipalité. Elle demande à la Municipalité de réfléchir à une extension des prestations du bar, entendez nourritures et non une extension de l'espace de manière générale.

Discussions s/réponse à l'observation 5.2024

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La Commission de gestion vous propose de refuser la réponse de la Municipalité. J'ouvre donc la

discussion sur la réponse de la Municipalité à l'observation 5.2024.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Effectivement, il y a eu une incompréhension dans la lecture de votre rapport, de votre observation. Nous pensions, comme vous l'aviez dit, que vous parliez d'étendre les prestations du bar en termes d'espace, d'accueil du public, or il était question de prestations en matière de cartes, du bar ou de gastronomie. Nous en sommes sincèrement désolés.

Dès lors, si je rembobine et que je vous propose cette réponse pour ce qui est de cette observation. Pour rappel, depuis de longues années déjà, l'Échandole est sous l'égide de la licence buvette. Or, depuis un changement de loi, soit la LADB, cette dernière ne permet plus à l'Échandole d'étendre largement les prestations liées au bar en l'état. Une ouverture étendue du bar de l'Échandole nécessiterait de changer la licence du lieu et d'obtenir une licence café-bar.

En effet, la licence buvette, liée à une activité culturelle ou sportive, permet de servir des boissons, avec et sans alcool, à consommer sur place aux personnes qui ont participé à l'activité ainsi qu'à leurs accompagnants, une heure avant son début, pendant son déroulement et deux heures après. À cela s'ajoutent quelques exceptions, car l'Échandole peut organiser jusqu'à concurrence de sept événements qui sortent du cadre de la licence et bénéficier d'un horaire plus large ce qui est fait lors des festivals, notamment Nova Jazz, et de collaboration avec la CCSI dans laquelle de la nourriture est servie.

Dans l'organisation actuelle du lieu, le changement de licence impliquerait des travaux de grande importance pour la mise aux normes de l'espace, notamment en ce qui concerne l'accessibilité et le nombre de sanitaires mis à disposition, ce qui ne serait pas envisageable dans un monument historique tel que le Château. Néanmoins, suite à des réflexions menées en interne récentes, une réorganisation des espaces d'accueil du public, testée lors des différentes manifestations est actuellement à l'étude des différents services de la Municipalité. Cette modification, qui impliquerait notamment de déménager le bar de l'Échandole dans les caves, permettrait potentiellement de faire évoluer cette situation car il permettrait d'intégrer les sanitaires situés à côté de l'ascenseur. Il faut savoir que les sanitaires de l'Échandole ne répondent pas aux exigences en lien avec la licence café-bar.

Dès lors, et selon une étude préalable menée par le Service de la culture, le Service des bâtiments et la police du commerce, si l'espace voulu est équipé de différents postes d'eau et de zones conformes aux exigences du droit alimentaire, ce qui semble envisageable sans impacter le monument historique à première vue, mais tout ceci reste encore à vérifier, il est tout à fait possible de faire une demande de restaurant sans ventilation, avec un changement de licence à la clé, car aucune cuisson ne serait faite sur place, ceci en accord avec les départements cantonaux, sans la réalisation de travaux d'importance mettant en danger le Château. En bref, on parle d'améliorer l'équipement de la petite buvette du côté des caves du Château.

Le Service de la culture travaille actuellement avec les différents services concernés à l'étude de cette solution très intéressante et la Municipalité évaluera par la suite la possibilité de réaliser ces changements dans un souci d'amélioration constante de l'accueil du public ainsi que le développement des activités du bar de l'Échandole. Ainsi avec ces éléments j'espère, ou du moins j'ai l'impression, que cela va pleinement dans votre sens, dans le sens de votre Commission. Merci de votre attention.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Oui, désolé, je n'ai pas été très réactif. Merci beaucoup pour cette réponse. À mon sens, en tant que membre de la COGE, elle répond parfaitement à l'observation qu'on a faite. Et du coup, je me réjouis de voir cette possible extension des prestations.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

	La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	La réponse à l'observation 5.2024 est acceptée par 54 oui, 2 non et 23 abstentions.
<i>FINANCES/ÉCONOMIE</i>	Nous passons maintenant au chapitre finance et économie.
<i>Observation 6.2024</i>	La COGE souhaite recevoir les critères permettant de mesurer et évaluer les missions qu'elle confie à l'ADNV et s'assurer de la bonne réalisation de ces dernières.
	<u>M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :</u>
	Oui, Mme la Présidente, c'était juste une question de procédure. Est-ce qu'il est légalement indispensable que la Présidente de la Commission lise toutes les réponses de la Municipalité ? Parce que tout bon Conseiller est censé avoir lu le document.
	<u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u>
	Alors, elle prend la parole uniquement pour les points où elle propose de refuser la réponse de la Municipalité.
	<u>M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :</u>
	Je vois qu'au point 7, c'est très long, donc on verra. Merci.
	<u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u>
<i>CHANCELLERIE</i>	Il n'y a pas de contestation sur ce point. Donc je passe à l'observation suivante. Donc chancellerie.
<i>Observation 7.2024</i>	La COGE souhaite l'autorisation de la Municipalité pour rencontrer la direction de l'ADNV, afin d'avoir une idée plus cohérente de la répartition des tâches de chacun et chacune.
<i>POPULATION ET NUMÉRIQUE</i>	La parole n'est pas demandée, donc je passe à l'observation suivante. Population et numérique.
<i>Observation 8.2024</i>	La COGE invite la Municipalité à développer les enquêtes de satisfaction à d'autres prestations.
	La parole ne semble pas non plus être demandée. Je vous remercie d'attendre quelques instants le temps que notre secrétariat prépare la slide suivante.
<i>Discussion s/approbation de la gestion de l'exercice 2024</i>	J'ouvre la discussion sur l'approbation de la gestion de l'exercice 2024.
	La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.
	<u>Mme la Conseillère Stefania BEUTLER GABERELL :</u>
	Excusez-moi, mais on n'avait pas le visuel ni le retour. Du coup, je pense que ça peut perturber les gens, je ne sais pas s'ils ont tous voté correctement.
	<u>Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :</u>
	D'accord, alors on va re-voter.
Vote	La gestion de l'exercice 2024 à l'exception des réponses aux observations 9.2024, 2.2024 et 3.2024 est acceptée par 71 oui, 1 non et 8 abstentions.
	Nous allons passer maintenant à l'approbation des comptes 2024. J'invite donc M. le Conseiller Juan RAMIREZ, Vice-président de la Commission des finances et rapporteur, à nous donner la

lecture des conclusions de son rapport.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

Chère Sophie, que je remplace en tant que Vice-président de la Commission des finances. La Commission a siégé à quatre reprises et nous tenons particulièrement à remercier notre boursier pour sa disponibilité, tout le travail qu'il a effectué, les réponses qu'il a apportées à toutes nos questions.

Je vais passer directement aux considérations et à la conclusion. De façon générale, la COFI constate un bon respect des budgets dans ses comptes 2024. Cependant, elle réitère sa demande aux services de prévoir les recettes et les charges au plus près de la réalité et à ne pas les augmenter de façon artificielle pour mieux respecter les enveloppes budgétaires. Comme exemple, parmi beaucoup d'autres, citons les revenus de la piscine municipale ou du théâtre Benno Besson, moins élevés que prévus dans le budget.

La Commission des finances relève les points positifs suivants sur les comptes 2024. Le résultat des comptes suit et respecte le plan de la législature 2021-2026. Globalement, la maîtrise des charges de fonctionnement est bonne et elles sont en baisse de 4,3%. En ce qui concerne les revenus, le résultat global est de CHF 3'800'000.- de plus qu'au budget. La hausse des revenus d'impôt est de CHF 3'800'000.- avec une augmentation de l'impôt foncier de CHF 2'600'000.-. L'imposition des entreprises montre un fort dynamisme économique. Il en va de même pour le domaine immobilier qui se porte très bien. La marge d'autofinancement est de CHF 18'800'000.-, ce qui correspond aux prévisions et couvre les investissements qui se sont limités à CHF 16'500'000.-.

Par ailleurs, la COFI se montre inquiète des évolutions suivantes. Quatrième exercice déficitaire de suite avec un résultat global négatif de CHF 3'800'000.-. La fortune a fortement diminué en quatre ans d'environ CHF 14'000'000.- jusqu'en 2020 à près de CHF 4'000'000.- en 2024. La situation devient critique. Manque d'environ CHF 1'000'000.- sur les impôts des personnes physiques malgré une augmentation de près de 120 habitants. Par conséquent, la valeur du point d'impôt est en diminution. Pour la période 2027 à 2031, les investissements tels qu'ils sont planifiés aujourd'hui sont beaucoup trop importants. L'objectif sera de les réduire environ de moitié sur cinq ans, ce qui sera très contraignant. Les déficits répétés ne sont plus viables, mais une majorité de la COFI estime que les dépenses actuelles sont justifiées, notamment pour répondre aux besoins de la population, politique sociale, prestations diverses, culture et sport.

Une minorité de la Commission regrette que ces comptes s'inscrivent dans la continuité des comptes et budgets des années précédentes, avec une croissance des coûts pérennes qui inscriront durablement la Ville dans les chiffres rouges. Sachant que l'on ne peut pas corriger le résultat des comptes, mais seulement en tirer des leçons pour le budget 2026, la Commission des finances encourage la Municipalité à retrouver l'équilibre dans ses budgets en cherchant de manière prioritaire des solutions visant à augmenter ses recettes pour permettre le maintien des prestations.

Conclusion. Dans ces conditions, c'est à une évidente majorité que la Commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à accepter les comptes 2024 tels que présentés par la Municipalité.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Je prie les membres du Conseil de prendre le document intitulé « Résumé des Comptes 2024 » à la page 12. Sauf objection de votre part, je vous propose de procéder comme les années précédentes, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner les têtes de chapitres de chacun d'entre eux.

Je vais donc vous lire maintenant le nom du dicastère, ainsi que les charges et revenus correspondants. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles

et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le numéro de la page ainsi que le compte auquel vous faites référence.

	Charges	Revenus
1. Administration générale	7'585'626	461'838
2. Finances	28'574'727	131'375'519
3. Sport, bâtiments et jumelage	36'477'814	11'145'773
4. Mobilité, travaux et environnement	39'122'985	13'483'992

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous remercie, Mme la Présidente, mais je ne sais pas si j'ai bien compris la procédure. J'ai une question sur les déchets. Est-ce que c'est là que je la pose, en indiquant la page, comme vous l'avez dit ?

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Tout à fait.

4. Mobilité, travaux et
environnement

Compte 3910.00

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, excusez-moi. Alors, j'y vais. C'est à la page... Page 52, s'il vous plaît. Page 52. Et cela touche plusieurs des rubriques. Une touche les imputations internes. C'est le 3910.00. Une autre touche la taxe forfaitaire. Il est sur la page suivante, la page 53. Je peux y aller ? J'aimerais connaître un petit peu le détail des imputations internes 3910.00 qui portent sur CHF 652'825.-.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Pourriez-vous s'il vous plaît répéter la question à l'attention de la Municipalité ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Oui, j'aurais souhaité comprendre ce qu'il y a à l'intérieur de ces CHF 652'000.-. En quoi ça constitue ? Je n'ai pas besoin de détail au centimètre près.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Le compte imputations internes que vous venez de mentionner regroupe principalement les charges internes qui correspondent aux prestations fournies par les différents services dans le cadre de la collecte et de la gestion des déchets, c'est-à-dire les prestations du personnel et des véhicules qui sont affectés à la collecte des déchets, donc c'est les heures qui sont faites par les collaborateurs du Service MEI en charge de la collecte ainsi que l'utilisation des véhicules nécessaires pour l'ensemble des prestations de terrain, notamment la collecte des déchets incinérables, donc les ordures ménagères, la collecte des biodéchets, donc les déchets organiques, puis la collecte des encombrants. Il y a aussi la vidange et l'entretien des points de collecte sélective. Et puis, pour l'exercice 2024, ces prestations représentaient un volume total de 6'478,25 heures embarquées, correspondant à un montant total de CHF 647'825.-. Je vous remercie.

Compte 4240.45

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je vous remercie. Deuxième question. Il y a une baisse très importante de près de

CHF 150'000.- sur l'encaissement des taxes forfaitaires. A quoi est-ce que ça tient ? 4240.45, page 56.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Les recettes forfaitaires s'élèvent pour 2024 à CHF 2'154'071.-. C'est une taxe forfaitaire qui est mise pour 25'694 personnes dont 4'421 bénéficiant d'une réduction de 50% en lien avec les mesures d'accompagnement du règlement et 6'560 d'une mesure d'exonération en lien avec la catégorie « jeune », 3'084 pour les jeunes et pour les mesures sociales on est à 3'476. Ceci, ça représente donc un montant de CHF 1'779'177.-. Il est à noter que dans ce total, certaines personnes ne payent qu'un prorata de la taxe en lien avec le temps de séjour sur le territoire, donc l'utilisation des infrastructures de collecte. Il faut aussi compter la part de recours dont vous faites partie, je tiens à le préciser puisque ces éléments seront communiqués dans le cadre de votre recours et de pertes sur débiteurs. Il y a 1'167 factures « entreprises » s'acquittant de la taxe en fonction du barème d'équivalent plein temps. Cela représente un montant total de CHF 374'894.-. Ces données varient d'une année à l'autre en fonction évidemment de l'évolution démographique, des mesures sociales et des données en lien avec le tissu économique. Donc, c'est des données à jour, actuellement.

L'ensemble des montants perçus au titre de la taxe forfaitaire permet de couvrir une part importante des charges de fonctionnement du service communal des déchets, en conformité avec le principe de causalité financière prévu par la législation cantonale et fédérale. Pour 2024, si on prend en compte le fonds de déchet qui s'élève à CHF 3'000'671.- hors amortissement et prélèvement au fonds spécial, les recettes forfaitaires s'élèvent à CHF 2'154'071.-. Les recettes proportionnelles s'élèvent quant à elles à CHF 1'516'599.-, soit un taux de couverture de 41,32%, ce qui est conforme à l'objectif fixé par la législation cantonale. Et, si l'on exclut le fonds déchet des charges, ce taux atteint toujours 42,75%. Donc les charges s'élèvent alors à CHF 3'547'462.-. Tous ces éléments expliquent pourquoi il y a eu une différence.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

C'était juste pour donner les numéros de compte et les pages où se trouvaient les questions de M. COCHAND, c'est tout.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie Mme la Municipale. Effectivement, comme j'ai fait un recours, je ne vais pas aller plus loin dans la discussion maintenant, mais j'ai quand même été surpris d'une baisse pareille de CHF 150'000.- sur une taxe forfaitaire. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous sommes toujours au chapitre 4 : Mobilité, travaux et environnement.

	Charges	Revenus
5. Jeunesse et cohésion sociale	44'075'660	11'535'015

5. JECOS

Compte 56000

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

On est sur la page 80, Office du logement, 56000. J'ai des questions concernant l'aide individuelle au logement. Je vois qu'elle a augmenté, ce que je salue, de CHF 35'000.-, ce qui ne reste pas énorme, c'est un tiers d'arbre de la place Pestalozzi. Mais je voudrais juste savoir dans quelle mesure, est-ce qu'il y a eu un changement de règlement ? Est-ce qu'il y a une nouvelle politique sur l'aide au logement ? Et puis est-ce que c'est... Comment est-ce qu'on n'est pas sur le budget qu'on avait prévu ? Est-ce que le changement a été fait en cours de législature ? Merci.

M. le Municipal Julien WICKI :

M. RAMCHURN, concernant votre question sur l'Office du logement et sur l'aide au logement, alors c'est votre deuxième interprétation qui est juste - enfin je crois que c'est la deuxième - il y a des critères qui sont prédéfinis pour avoir droit à une aide au logement et puis, si ma foi des personnes y ont droit et puis qu'on dépasse l'enveloppe, on préfère leur octroyer quitte à dépasser l'enveloppe. Et donc, on n'a pas changé les critères, c'est juste que plus de personnes y ont eu recours, ce qui explique l'augmentation au compte 2024 de cette aide.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie M. le Municipal de sa réponse. Vous savez que c'est un sujet qui m'est cher, alors je vous invite, si jamais à l'avenir, de revoir encore les critères. C'est quelque chose sur lequel on va travailler, mais je vois que vous allez dans la bonne direction. Je vous remercie.

M. le Municipal Julien WICKI :

Je me permets un très bref complément à ma réponse précédente. M. RAMCHURN, ça ira dans le sens de votre dernière intervention. Sachez que ce qui explique aussi cette hausse, c'est que le JECOS a communiqué avec toute... lors de la distribution des bons pour les familles dont on avait parlé lors de la précédente séance, a systématiquement communiqué sur cette aide au logement, ce qui explique aussi cette hausse, c'est-à-dire qu'on a fait mieux connaître cette offre de la Commune dès 2024 et ça a eu l'effet escompté, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes qui y ont eu recours. Voilà, merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie. Peut-être même que notre récent affrontement en a fait parler aussi. Il a fait bonne pub, donc c'était... Très bien. Alors, budgétez plus pour l'année prochaine. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

	Charges	Revenus
6. Sécurité publique	39'508'829	26'896'036
7. Urbanisme, RH, culture et durabilité	18'844'320	4'751'418

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, j'ai une question qui concerne les honoraires de conseillers externes. Alors, elle est peut-être aussi un peu transversale parce qu'on n'en retrouve pas, on en retrouve... c'est les comptes qui sont les 3132.00 et en fait il y en a plusieurs des 3132.00 et il y en a plein et, en fait, on voit une grosse augmentation de ces comptes d'honoraires de conseillers externes de l'ordre de 50% sur les deux dernières années, et j'aimerais qu'on nous explique comment est-ce qu'on recourt d'un coup à beaucoup plus de conseillers externes sur deux ans et quelle est la raison pour l'augmentation des conseillers externes et qu'est-ce que ça implique ces conseillers externes, ces honoraires extérieurs. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller, pourriez-vous peut-être nous donner des numéros de page ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors vous en avez à la page 106, 110, il y en a déjà 106. Alors la page 106, on les trouve à la page 106, on les trouve à la page 112, on les trouve à la page 110 et puis on les trouve à la page 108 aussi. Mais à la page 108, ils ne changent presque pas. C'est tous les comptes qui sont des comptes 3132.00. Et, en fait on voit une grosse augmentation de ces comptes, en partie celui de la page 106, puis je crois celui de la page 110, qui augmente beaucoup, qui est celui de la durabilité. Par rapport au compte 2023, on est sûr de fortes augmentations, même depuis 2023, celui de la

7. Urbanisme, RH,
culture et durabilité

Compte 3132.00

durabilité. Tous ces comptes de conseillers externes augmentent beaucoup. Savoir qu'est-ce que c'est et pourquoi ça augmente comme ça.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Écoutez, j'ai l'impression qu'on vit un moment embarrassant, toutes et tous, parce qu'en fait, à la page 106, le compte 3132 que vous mentionnez ne subit pas d'augmentation par rapport au budget tel que budgété en 2024, même une diminution. Confusion aussi sur la page 108, avec le 3132 du compte L'Échandole, où il n'y a pas d'augmentation. Et puis confusion aussi, malaise je devrais dire, sur la durabilité avec le 3132 où on voit une diminution par rapport à tel que budgété. Voilà, merci de votre précision.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, alors, ce que je vois, c'est que oui, peut-être qu'on est en dessous du budget, mais on est très au-dessus des comptes 2023. Et, c'est de cette mesure que je vois. C'est qu'en fait, ce qu'on dépense effectivement dans l'ensemble et, si je vois sur l'ensemble dans ces domaines-là, c'est presque 50% d'augmentation qui s'est faite entre les comptes 2023 et 2024. Alors, peut-être qu'on avait budgété encore plus, mais enfin, je ne sais pas ce que ça inclut. Quel genre de prestations on externalise comme ça ? Et puis à qui est-ce que vont ces honoraires en fait ? Est-ce qu'il y a des appels d'offres ?

Compte 3636.07

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Ma question porte sur la dernière ligne de la page 108, le compte 3636.07 « subvention Numerik Games » de CHF 80'000.-. Je lis dans les explications, édition 2024 annulée, ça, on le savait, « subventions versées pour la tenue d'assises sur l'avenir de la manifestation ». Qu'est-ce qui a pu justifier une telle dépense pour des assises ? Expliquez-nous un peu.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

Alors, en fait il n'y a pas que les assises, il y a aussi des frais relatifs à la manifestation de report sur l'édition 2023. Et donc, en fait c'est un tout, les frais RH et puis aussi la tenue des assises malgré l'annulation de la manifestation. Donc, ce n'est pas que les assises, voilà pour vous répondre.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Bon, je veux bien vous croire Mme la Municipale, mais un chiffre rond m'intrigue. Comme ça CHF 80'000.- pour des frais... On ne va pas approfondir, mais c'est assez étonnant. Une somme pareille pour une édition qui n'a pas eu lieu.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je vais juste revenir un petit peu de rétropédalage pour répondre à M. Ruben RAMCHURN. Je rappelle que les comptes 2023, le budget 2023 a fait l'objet d'un accord global au sein de ce Conseil où on a fait des augmentations et des amendements sur notamment les prestations de tiers, le compte 3130 faisait partie de ça et on avait amendé de l'ordre d'un million ces comptes-là lors du budget 2023. Et, la Municipalité, dans son exercice 2023, avait atteint encore un objectif encore un peu plus important que ça, d'où la différence qu'il y a entre les comptes 2024 et les comptes 2023. Voilà pour éclaircir les lanternes de tout le monde.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie mon collègue JAQUIER qui a une connaissance des comptes tellement affûtée qu'il bat même toute la Municipalité et je remercie d'avoir expliqué ça. Merci.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

	Charges	Revenus
8. Service des énergies	85'789'961	96'551'794

La parole n'est plus demandée. Nous revenons à la page 10. Je ne vous relis pas les charges et revenus par dicastère, je vous lis les totaux :

Comptes 2024		
	Charges	Revenus
Administration générale	7'585'626	461'838
Finances	28'574'727	131'375'519
Sport, bâtiments et jumelage	36'477'814	11'145'773
Mobilité, Travaux et environnement	39'122'985	13'483'992
Jeunesse et cohésion sociale	44'075'660	11'535'015
Sécurité publique	39'508'829	26'896'036
Urbanisme, RH, culture et durabilité	18'844'320	4'751'418
Service des énergies	7'585'626	461'838
Totaux	299'979'924	296'201'384
Excédent de charges	11'191'035	

Je vous lis le tableau d'autofinancement en page 8.

Comptes 2024	
Résultat de l'exercice	-3'778'540
Amortissements	21'402'776
Attributions aux fonds	5'203'654
Prélèvements aux fonds	-4'003'230
Autofinancement	18'824'660

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble des comptes 2024.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Là, on est sur l'ensemble du préavis, on est bien d'accord ? Le préavis qui nous est soumis nous demande donc, comme il est de coutume, de nous prononcer sur la gestion de la Municipalité durant l'année et les comptes de l'exercice 2024.

Le groupe des Vert'libéraux a à maintes fois exprimé, notamment à l'occasion de l'élaboration des derniers budgets, ou lors de certains préavis engageant des sommes importantes, son souci et sa

désapprobation face aux dépenses exagérées, superflues ou non prioritaires à notre sens. Nous sommes en présence d'un déficit structurel qui est récurrent depuis plusieurs années maintenant. La stratégie d'expansion de la fonction publique, censée renforcer l'attractivité de la Ville afin de générer de nouvelles ressources, est à l'heure actuelle un échec. La population augmente, mais le point d'impôt diminue, le point d'impôt physique. Cela revient à dire, que nous n'arrivons pas à attirer des contribuables intéressants pour les finances de la Ville. Chacune et chacun fera sa propre déduction du ratio : augmentation du personnel communal, diminution du point d'impôt.

Nous regrettons donc que la Municipalité n'ait pas mis un frein aux dépenses face à cette situation. Même si cette position est symbolique, j'invite tous les membres de ce Conseil à refuser la gestion et les comptes 2024. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Avant toute chose, nous souhaitons remercier la Commission des finances et M. Fabrice WEBER, boursier communal, pour leur travail tout au long de l'année. Les comptes de l'exercice 2024 nous offrent une vision globale de l'état financier de notre Commune. Bien qu'il y ait quelques aspects positifs dans l'analyse de ces comptes, il est impératif de soulever nos préoccupations majeures qui vont justifier notre refus des comptes.

Le déficit de CHF 3'778'000.- pour l'année 2024 marque le quatrième exercice déficitaire consécutif. Si la situation semble moins grave que ce qui avait été prévu dans le budget, elle demeure néanmoins préoccupante. Ce déficit récurrent fait écho à une tendance alarmante de diminution de la fortune communale qui est passée d'environ CHF 14'000'000.- en 2020 à près de CHF 4'000'000.- en 2024. Cette diminution continue de notre patrimoine financier n'est pas soutenable à long terme et nous expose à un risque croissant de fragilisation de nos capacités budgétaires.

De plus, l'augmentation de la dette qui atteint désormais CHF 312'000'000.-, même si elle a permis de bénéficier de taux d'intérêt très bas, reste un fardeau pour notre collectivité. Nous ne pouvons pas ignorer le risque de dépendance accrue à l'emprunt pour équilibrer les comptes, ce n'est pas une solution viable à long terme.

Bien que les recettes fiscales aient augmenté, notamment grâce à une forte progression de l'impôt foncier et des bénéfices des entreprises, nous observons une diminution de la valeur du point d'impôt pour les personnes physiques, alors même qu'au niveau cantonal, nous sommes face à une augmentation, ce qui crée un écart préoccupant entre la Commune et le Canton. Cette baisse est d'autant plus préoccupante qu'elle survient alors que le nombre d'habitants de la Ville a augmenté ces dernières années, signifiant un manque de dynamisme sur l'impôt des personnes physiques.

Le rapport fait également état d'un plan d'investissement pour la période 2027-2031, qui semble manifestement trop ambitieux au regard de la situation actuelle. La réduction de ces investissements de CHF 360'000'000.- à CHF 175'000'000.- sur 5 ans, comme suggéré dans le rapport, représente un défi de taille. Si ce plan est mis en œuvre, il impliquera probablement des sacrifices dans les secteurs essentiels, réduisant ainsi la qualité de vie des citoyens et la compétitivité de la Ville à moyen terme.

Finalement, la stratégie d'engagement nous fait également soucier, comme c'était déjà le cas l'année passée. En retardant l'engagement des ETP budgétisées, cela fait une économie d'environ CHF 4'000'000.- sur les comptes, donnant l'impression d'une maîtrise des charges, mais en réalité ce n'est que ralentir l'évidence. Ces charges viendront peser lourdement sur les prochains budgets et il faudra les assumer à long terme.

Si l'on ne peut que reconnaître les efforts déployés pour maintenir les prestations de la Ville et gérer les finances dans un contexte difficile, il est évident que les comptes 2024 ne répondent pas aux exigences d'une gestion financière saine et durable. L'augmentation continue de la dette, les déficits récurrents et la diminution de notre fortune ne sont pas soutenables à long terme. Cela témoigne d'une gestion trop optimiste, voire irréaliste. Il est donc impératif que la Municipalité

engage une réflexion plus profonde sur ses priorités, ses investissements et ses recettes pour garantir la viabilité financière de la Commune.

Nous appelons alors la Municipalité à revoir de manière drastique son approche budgétaire et à mettre en place des mesures concrètes visant à restaurer l'équilibre des comptes. Dans ce contexte et en raison des enjeux financiers qui en découlent, nous ne pouvons que refuser les comptes 2024 et vous invitons à en faire de même.

M. le Conseiller Kevin DELAY :

Depuis plusieurs années, notre groupe s'est abstenu lors du vote des comptes. À chaque fois, nous avons choisi la responsabilité, tiré la sonnette d'alarme, alerté sur la fragilité croissante de nos finances, invité la Municipalité à faire preuve de maîtrise budgétaire, à poser des priorités claires et à éviter l'engrenage d'un endettement toujours plus lourd. Nous avons appelé à la raison, nous avons espéré une prise de conscience, nous avons voulu croire que les signaux seraient entendus. Mais force est de constater que le cap n'a pas changé.

Une perte massive de presque CHF 4'000'000.-, les comptes 2024 affichent un déficit de CHF 3'780'000.-, certes inférieur au budget, mais est-ce vraiment un motif de satisfaction lorsqu'on termine l'année dans le rouge pour la quatrième fois consécutive ? Un déficit reste une perte de fonds publics, financé par de la dette que nos enfants devront assumer. Des dépenses structurelles toujours trop élevées, le budget 2024 prévoyait déjà des dépenses massives. Plus de CHF 311'000'000.-, finalement elles s'élèvent à près de CHF 300'000'000.-, dont plus de CHF 80'000'000.- rien que pour le personnel. Malgré quelques économies ponctuelles, la trajectoire globale reste insoutenable.

Un autofinancement qui cache la réalité. Certains mettront en avant une marge d'autofinancement de CHF 18'800'000.-. C'est oublier que cet autofinancement est artificiellement gonflé par des prélèvements exceptionnels sur les fonds et une vente de terrain non reproductible. La vérité, c'est que notre autofinancement ne couvre pas la totalité de nos investissements nets et que nous creusons la dette.

Un endettement qui s'aggrave. L'endettement brut atteint désormais CHF 360'900'000.-, soit près de CHF 12'000.- par habitant. Est-ce alors même que la législation cantonale s'apprête à évoluer avec un nouveau mécanisme de surveillance financière ? Si rien ne change, notre Ville risque d'être mise sous tutelle budgétaire.

Nous avons assez attendu. Cette année, nous refusons les comptes, non par posture politique, non par opposition systématique, mais parce que le temps des avertissements est terminé. Il est urgent de remettre Yverdon-les-Bains sur une trajectoire de durabilité financière. Il est temps d'avoir une vision claire des investissements nécessaires et de stopper les projets secondaires ou symboliques. Il est temps d'avoir une Municipalité qui assume pleinement sa responsabilité face à l'avenir de nos finances communales.

En refusant les comptes 2024, nous posons un acte de cohérence, de lucidité et d'exigence. Nous ne pouvons pas accepter une gestion qui, année après année, repousse les problèmes au lendemain en hypothéquant les générations futures. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Je prends la parole en tant que représentant du groupe politique socialiste. Certes, nous vivons une année déficitaire, mais qui avait été annoncée depuis le début de la législature. Et, si ce déficit de 2024 est un petit peu moins de CHF 4'000'000.-, une année auparavant il n'était que d'un demi-million.

Il faut quand même qu'on dise que ce choix politique de la Municipalité actuelle est justement de ne pas aliéner ces biens. Les biens publics qui, lors de la précédente législature, ont pu permettre à ce que nous vivions des exercices équilibrés, proches du zéro. Mais que sans justement la réalisation de ces biens vendus, on aurait eu aussi plus ou moins les mêmes déficits que nous

vivons actuellement.

Certes, on peut dire que la dette à long terme a augmenté, mais il ne faudra pas oublier que nous avons une marge d'autofinancement positive, c'est-à-dire que nous avons des investissements, certes pas beaucoup, mais qui sont complètement couverts par notre autofinancement. Et, à ce moment-là, vu qu'on ne doit pas emprunter non plus pour les charges de fonctionnement, je ne vois pas comment on aurait pu augmenter autrement la dette à long terme que par le biais des besoins financiers et techniques, c'est-à-dire le renouvellement des CHF 10'000'000.- qui est arrivé en échéance en début 2025, mais qui pourra profiter d'un meilleur taux d'emprunt, on les a déjà faits en 2024. Et c'est seulement pour cela que la dette à long terme a augmenté de presque CHF 10'000'000.-.

Concernant la fortune de la Commune, la fortune de la Commune ou de la Ville, elle diminue bien plus quand la Ville se sépare d'un bien, d'un bien duquel elle ne peut pas profiter des recettes ou d'autres investissements pour ses besoins. Eh oui, la fortune elle diminue mais ce n'est que la fortune visible et la fortune comptable. Par contre, elle diminue réellement quand on vend un de ses biens, quand on réalise justement toutes ses réserves latentes comme ça a été le cas entre 2016 et 2021.

Nous tenons à saluer quand même la bonne maîtrise de la Municipalité pour l'exercice 2024 parce qu'il y a quand même une bonne maîtrise de plus de 4% par rapport au budget 2024 au niveau des charges de fonctionnement. Les courbes de charges de fonctionnement et de revenus de fonctionnement, on voit bien qu'elles restent parallèles, donc il n'y a pas d'alerte.

Et, concernant la diminution de la fortune, toujours est-il que nous avons des réserves latentes qui devraient être réestimées et qui sont de l'ordre de plusieurs millions, voire dizaines de millions de francs. Donc à ce niveau-là, on devrait se faire plus de soucis quand nous manquons d'un parking qui nous génère CHF 2'000'000.- de revenus chaque année que quand on fait pour une année CHF 500'000.- ou pour une autre année CHF 3'000'000.- de déficits.

Dernier point que je souhaite aussi relever, c'est que lors de la précédente législature, les charges de fonctionnement RH avaient augmenté de CHF 10'000'000.- et lors de cette législature, les charges RH ont augmenté de CHF 13'000'000.- tout en tenant compte que chaque année, entre CHF 1'000'000.- à CHF 2'000'000.- de charges RH sont dues seulement grâce à l'inflation et aux augmentations statutaires. Donc je vous laisse faire le compte, malgré beaucoup de postes qui ont été annoncés, qui n'ont toujours pas été réalisés à 100%, il y a quand même une très bonne maîtrise, que ce soit des charges de fonctionnement, que ce soit des charges budgétaires, c'est des investissements qu'on fait pour les habitants de cette Ville, pour lesquels nous sommes ici à leur service aussi.

C'est pour ça que le groupe socialiste souhaite vous appeler à soutenir et à approuver ces comptes. Merci beaucoup pour l'attention.

M. le Conseiller Rayan AMMON :

Le groupe Vert-e-s et solidaires partage globalement les considérations et les conclusions de ce rapport. Bien qu'idéalement, l'exercice serait à l'équilibre, il est important d'apporter un peu d'éclairage sur ces comptes.

Si des comptes déficitaires ne sont pas durables, les dépenses actuelles sont justifiées, notamment par un effet de rattrapage. Elles répondent aux besoins de la population, politique sociale, culture, etc. Nous ne souhaitons pas de politique d'austérité. Nous encourageons donc la Commune à trouver de nouvelles recettes pour permettre de conserver les prestations à la population.

Globalement, les comptes sont meilleurs que prévus et la maîtrise du budget est bonne. De plus, le seul indicateur dans l'orange, selon l'échelle cantonale, est le taux d'endettement net, ce qui peut être imputé à une sous-estimation du patrimoine financier. Nous relevons toutefois que si selon les indicateurs du Canton, nous sommes globalement dans le vert, avec par exemple une bonne

marge d'autofinancement, c'est en grande partie une cause d'investissement plus bas que prévu.

Nous encourageons fortement la Municipalité à présenter un plan des investissements plus réaliste et qui donne la priorité aux orientations politiques. Pour ces raisons, nous vous proposons d'accepter les conclusions de ce rapport. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

En complément des éléments livrés par notre Président MEYSTRE, j'aimerais compléter par le fait que le groupe des Vert'libéraux a examiné les comptes 2024 de notre Commune. Nous tenons tout d'abord à remercier le service des finances de l'important travail réalisé pour la mutation de notre plan comptable de MCH1 et MCH2. Les nombreux tableaux et explications annexées permettent désormais de mieux comprendre la situation de nos finances, de notre bilan, de nos investissements et endettements. Voilà pour le plan technique administratif.

En revanche, nous ne pouvons tresser les mêmes louanges sur le plan politique. En effet, nous prenons acte pour la quatrième année consécutive d'un déficit qui avoisine CHF 4'000'000.-, ainsi que de perspectives pessimistes pour l'avenir de nos finances communales, considérant notamment la baisse du point d'impôt.

Si le déficit réalisé est moins pire que celui budgétisé, c'est pour une bonne partie dû aux CHF 4'500'000.- non dépensés dans la masse salariale. Vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la situation est paradoxale. Cette Municipalité détient le record absolu de création de postes. Lors de ces quatre dernières années, elle a créé une centaine de postes supplémentaires, apparemment indispensables et bizarrement, chaque année, nous découvrons une non-dépense de plusieurs millions dans le poste « dépense du personnel ». Pour mémoire, c'était CHF 4'000'000.- déjà en 2023. Le gap est donc chaque année plus important entre le budget et les comptes. Dès lors, nous pouvons légitimement nous poser la question de l'utilité réelle de ces postes nouveaux accordés par la Municipalité. CHF 4'500'000.-, ce n'est pas rien. Cela représente environ 45 à 50 postes non-repournus de fonctionnaires avec charge sociale.

Nous invitons par conséquent cette Municipalité et la suivante, il y en aura une autre par la suite, à revoir leur politique d'engagement. Le personnel constitue la plus précieuse richesse d'une administration. Soyons plus attentifs à la pertinence des missions que nous devons leur attribuer.

En conclusion, le groupe Vert'libéral prend acte des comptes 2024, mais s'inquiète pour les échéances et défis importants qui nous attendent si nous ne changeons pas de politique. Pour marquer notre inquiétude, notre groupe souhaite donner un signal négatif à la Municipalité et refusera d'adopter ses comptes 2024. Merci.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Je me permets de rappeler que l'équilibre des comptes lors de la législature précédente était malheureusement, comme l'a très bien dit mon collègue Ervin SHEU, artificiel. Il résultait de la vente de biens et d'immeubles communaux pour des montants de plusieurs millions par année. En réalité, cela appauvrissait notre Ville, réduisant année après année son patrimoine. C'est à ces ventes de nos biens communaux et en réalité à cet artifice que la Municipalité a courageusement décidé de renoncer.

Le déficit est et était malheureusement bien structurel, mais purgé de ventes de biens communaux l'était déjà lors de la précédente législature. En fait, c'est précisément à un véritable équilibre pérenne des comptes auquel travaille la Municipalité, en particulier par l'augmentation des recettes, des recettes fiscales, permettant précisément de conserver notre précieux patrimoine communal.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un travail de titan ou de fourmi, mais les présents comptes et l'augmentation des recettes fiscales démontrent pourtant que pas à pas, par un travail acharné, nous nous en approchons.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, nous arrivons gentiment à la fin d'une législature qui... Alors, chacun voit les choses de manière un peu différente, de mon point de vue, elle n'est pas forcément brillante, du point de vue financier et c'est peu dire. Ce que je pense, c'est qu'il va falloir réfléchir très clairement qu'est-ce que l'on veut à l'avenir pour proposer des vraies perspectives de croissance et des perspectives qui donnent envie aux gens d'investir et de croire dans l'avenir d'Yverdon. Et aujourd'hui, ce n'est pas très bien parti. Ce n'est pas très bien parti, mais il y a peut-être une chance, on verra. Le respect des contrats était une des choses qui a fait beaucoup de mal aux potentiels investisseurs. Et puis, je crois que cette vision qu'il faille garder absolument le moindre bout de terrain en main de la Ville, savoir que les actifs sont aussi des charges pour entretenir, on n'a pas forcément vocation à détenir tout en main publique et parfois justement travailler avec des privés, vendre des biens à des privés qui viennent investir de l'argent, c'est comme ça qu'on dégage la croissance, c'est comme ça qu'on fait revenir de l'argent dans les caisses sur le long terme aussi et qu'on fait venir de meilleurs contribuables.

Et, je crois qu'il y a une vision peut-être vraiment trop dogmatique, trop opposée au commerce et qui m'inquiète et c'est une vision peut-être socialiste très très traditionnelle. Je pense que notre Syndic est plutôt un socio libéral, je pense même qu'il est peut-être plus libéral que moi et donc lui, je ne suis pas sûr, ça m'étonne de l'avoir vu porter ce genre de vision. Mais cette vision aujourd'hui, je pense qu'elle a prouvé qu'elle ne marchait pas. Et aujourd'hui, il faut, on peut, on a un grand potentiel à Yverdon, vous savez, par exemple, on a un grand bord du lac. Pourquoi pas vendre la rive gauche de la Thièle à des promoteurs et faire un quartier luxe au bord du lac. On attirera vraiment de bons investisseurs. Là, des gens avec de gros revenus à Yverdon, la Commune d'à côté, Grandson l'a fait et ça amène de gros contribuables. On doit changer de vision et on doit essayer de redonner de la confiance, ne pas faire peur aux investisseurs, ne pas faire peur comme si les gens qui achètent des choses ou qui investissent ici étaient des gens mauvais qu'on ne veut pas. Oui, on veut des investisseurs, on veut que de l'argent vienne ici. C'est comme ça qu'on pourra financer plus de services publics aussi et augmenter la fonction publique dans un deuxième temps, mais pas dans un premier temps. Les fonctionnaires, ce n'est pas toujours quelque chose qui rapporte plus, c'est un service qu'on amène dans un deuxième temps. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Merci pour l'ensemble de vos interventions. Je ne sais pas vraiment par lesquelles commencer, mais je vais commencer déjà par corriger certaines choses qui ont été dites, notamment par M. le Conseiller DELAY, qui dit que nous avons artificiellement gonflé la marge d'autofinancement en ponctionnant dans les fonds. C'est qu'à moitié vrai. Nous avons ponctionné pour CHF 3'400'000.- dans les fonds. C'est le chiffre 45, c'est à la page 7 de la brochure. En revanche, ce que vous oubliez de dire, c'est que nous avons attribué CHF 4'250'000.- dans d'autres fonds. Ça c'est le chiffre 35 et donc le solde finalement de ces attributions et de ces ponctions fait qu'au total la Commune a plus attribué à des fonds que ponctionné dans les fonds lors de la législature, ce qui augmenterait la marge d'autofinancement.

Par ailleurs, vous avez mentionné les ventes de terrain. Les ventes de terrain cette année se sont élevées à CHF 640'000.-, ce n'est pas dans cet élément-là qu'on va aller chercher les CHF 18'800'000.- de marge d'autofinancement.

Par rapport à la dette, certes elle est en hausse au 1^{er} janvier, et la Commission des finances le sait très bien, parce qu'on lui a dit, nous avons anticipé un remboursement qui a eu lieu en mars de cette année au moment de l'écrasement des taux en fin d'année passée. Nous avons profité d'un moment où les taux étaient plus bas pour renouveler un emprunt qui a été remboursé, ce qui fait que les CHF 12'000'000.- de plus ont pratiquement disparu et qu'on est effectivement toujours, depuis le début de la législature, à un endettement net à peu près constant ou en tout cas en très faible hausse et très nettement en dessous en tout cas des perspectives financières qui avaient été indiquées à ce Conseil et acceptées par ce dernier lors de la planification financière du début de la législature.

Vous êtes plusieurs à avoir relevé la question des investissements. C'est une question qui occupe

énormément la Municipalité en ce moment. Elle a consacré plusieurs séances. Elle doit encore consacrer une grande partie d'une séance dans une dizaine de jours à la mise, à la dernière main, de la révision du plan des investissements qui va très largement dans le sens de ce qui a été demandé par ce Conseil et par les intervenants ici effectivement passer d'une somme de l'ordre de CHF 340'000'000.- à une somme très très nettement inférieure légèrement supérieure aux CHF 175'000'000.- qui ont été mentionnés, mais de relativement peu, c'est un travail qui est en route.

M. DALL'AGLIO a une obsession depuis très très longtemps, depuis qu'il est dans ce Conseil, c'est de dire qu'on ne dépense jamais ce qu'on budgète en termes de salaire. Il y a une raison très simple à ça, la loi sur les communes nous oblige de budgéter à 100% le plan des postes sans avoir une mesure probabiliste que l'État lui-même s'applique lorsqu'il doit calculer ses propres salaires. Ce qui veut dire que si vous avez un plan des postes, vous devez faire semblant de le servir entièrement. Et comme vous le savez, il y a des démissions, il y a des changements de postes. Quand on ouvre des postes, il faut un certain temps pour que ces postes soient pourvus. Et c'est cet effet-là que vous lisez. Et tant qu'on ne révisé pas la loi sur les communes, sur ces choses-là, nous aurons ce problème-là. Les années où il y avait relativement peu de création de postes, on était à CHF 2'500'000.- à CHF 3'000'000.- de dédite sur ce chiffre-là, c'est vrai que quand on fait un budget à - CHF 10'000'000.-, on sait dès le départ que toute chose étant égale ailleurs, on ne bouclera pas en dessous de CHF 7'000'000.- s'il n'y a pas un accident, parce qu'on sait très bien qu'on a cette marge-là dans la construction budgétaire.

Un élément important sur lequel j'aimerais un peu revenir, c'est l'élément de la fortune, parce que c'est l'élément nouveau de l'année. J'ai décidé de ne pas vous refaire le discours que je vous fais chaque année aux comptes, mais de venir sur quelque chose de nouveau qui est cette question de la fortune. Vous l'avez relevé et c'est en haut de page 2 du rapport de Commission, effectivement que ce chiffre de la fortune comptable de la Commune était de CHF 14'000'000.- pendant la législature précédente et qu'il décroît depuis. C'est techniquement juste. Il est d'ailleurs dit qu'à un moment donné la Commission des finances juge la situation critique. Alors il faut s'entendre. D'abord, il y a une dizaine de communes dans le Canton qui sont déjà en découvert, c'est-à-dire qui sont passées en négatif, ce qui, dans l'esprit de la loi, devrait les mettre sous tutelle. Parmi ces communes, il y en a quand même quelques-unes qui sont importantes. Morges est en découvert de CHF 2'500'000.-. C'est 1% de son bilan puisque son bilan est à CHF 250'000'000.-. Nyon est à CHF 4'300'000.- de découverts à fin 2023 pour également 1%, ils sont à CHF 430'000'000.- de bilan. C'est un peu plus que nous. Pour une ville qui est un tiers plus petite, on constate des écarts de richesse dans le Canton. Vevey, c'est déjà plus trapu : CHF 35'500'000.- de bilan négatif, donc de découvert au bilan, c'est 15% de leur bilan. Et puis alors le record absolu, évidemment, c'est la ville de Lausanne : CHF 1'100'000'000.- de découvert au bilan sur un bilan de CHF 3'500'000'000.-. Ils sont 30% en découvert et pourtant ils se refinancent. Pourquoi ils se refinancent ? Parce que c'est un bilan comptable et comme ça a déjà été dit, ça ne tient pas compte de réserves latentes. D'ailleurs, la fameuse révision de la loi sur les communes doit durcir, ou en tout cas ce qui a été mis en consultation, c'était un fort durcissement du contrôle étatique sur ce que faisaient les communes, donc une attaque par ailleurs relevée par l'UCV et toutes les associations communales, une attaque franche contre l'autonomie communale, mais dans ce cadre de ce renforcement de ces mesures de contrôle, notamment en cas de découvert au bilan, elle introduisait effectivement une forme de réévaluation des réserves latentes qui, pour la Commune d'Yverdon, nous on les a calculées pour nous, faisait qu'on pouvait réévaluer de CHF 15'000'000.- la valeur de nos actions de la Romande Energie qui passait de la valeur nominale à la valeur vénale et puis on a un patrimoine HLM qui est à l'heure actuelle au bilan pour une valeur de CHF 10'000'000.- qui en vaut probablement de l'ordre de CHF 35'000'000.- donc CHF 25'000'000.- de réévaluation de ces réserves. Ce qui veut dire qu'à l'entrée en vigueur éventuelle parce que secret de polichinelle, cette loi sur les communes telle qu'elle est partie, elle n'entrera pas en vigueur avant le début de la prochaine législature et très probablement qu'il y aura un certain temps avant qu'elle entre en vigueur pour probablement la législature suivante, 2031-2036, et certainement avec des révisions très importantes par rapport à ce qui a été donné. Mais si elle devait entrer en vigueur, la Ville d'Yverdon se retrouverait immédiatement avec au bilan CHF 40'000'000.- supplémentaires qui viennent de la réévaluation des actions de la Romande Energie et de celle du patrimoine HLM, d'une partie du patrimoine HLM de la Ville.

Et puis ensuite, il y a toute une série d'autres réserves latentes qui sont à zéro au bilan à l'heure actuelle. On a 180'000 m² de terrain au Parc scientifique et technologique qui sont évalués à l'heure actuelle à CHF 340.-/m² pour lequel nous obtenons 49,6% de la propriété, ça fait CHF 30'000'000.- de réserves latentes qui dorment à l'heure actuelle dans les terrains qui restent au Parc scientifique et technologique.

Nous avons toute une série de parcelles, il y en a une dont on connaît parfaitement la valeur puisqu'elle avait fait l'objet d'un préavis en tout début de législature, c'est la parcelle de Verdan, elle avait été évaluée à ce moment-là à CHF 14'000'000.-. Actuellement, on l'a à zéro au bilan. Vous avez d'autres parcelles communales qui, évidemment, au moment où on les réévaluerait, en les passant de réserve latente à réserve effective, on donnerait ça.

Et, je n'ai même pas parlé encore du patrimoine du Service des énergies. Je vous laisse imaginer la valeur du patrimoine du Service des énergies. Une première évaluation pour simplement la partie électrique, c'est de l'ordre de CHF 100'000'000.- à CHF 120'000'000.- la valeur. Évidemment, il faut retirer de ça les amortissements qui sont en cours, qui viennent dans le bilan. L'ensemble du patrimoine du Service des énergies est probablement quelque part entre CHF 300'000'000.- et CHF 400'000'000.- qui sont immobilisés, la valeur de rachat finalement de ces activités. Et donc, si on devait calculer toutes ces réserves-là, on se rendrait compte que la fortune effective de la Ville est probablement beaucoup plus proche du milliard de francs qu'elle est du bilan comptable qu'on a à CHF 395'000'000.- ici.

On a une valeur vénale d'un patrimoine qui est à zéro et qu'on peut réaliser quand on l'active. Et c'est bel et bien ce qu'on a fait quand on vend un terrain. C'est un terrain qu'on a à zéro dans le bilan comptable et puis au moment où on le vend, c'est une rentrée d'argent frais qui vient dans la fortune. Si ce Conseil avait accepté la vente de la parcelle de Verdan au tout début de législature, on aurait augmenté directement notre fortune de CHF 14'000'000.- et au lieu d'être à CHF 4'000'000.- aujourd'hui, on serait à 18. Toute chose étant égale par ailleurs. On serait donc en dessus de ce qui était le niveau jugé acceptable lors des législatures précédentes. Ce qui explique aussi d'ailleurs qu'on n'a pas du tout de problème à se refinancer parce qu'on a du collatéral et que les instituts financiers savent très bien qu'on a du collatéral qui n'apparaît pas forcément dans ce bilan. Donc on est encore très très loin de situations de découverts effectifs ou d'un équivalent de ce que serait un 725 CO par exemple.

Ça, je pense que c'est quelque chose qui est important d'avoir en tête, donc il ne faut pas minimiser cet effet-là. C'est vrai que si on passe en valeur comptable au-dessus de zéro, ça peut provoquer à l'État des réactions sachant qu'il faudrait que l'État s'attaque déjà à la situation lausannoise, comme je l'ai dit, CHF 1'100'000'000.- de découvert au bilan. Et puis, ça je pense que c'est un débat qui était intéressant de savoir finalement de quoi on parle quand on est effectivement à travers ça.

Maintenant, par rapport à ce que vous avez annoncé en termes de refus, moi j'ai de la peine à comprendre, je vous le dis comme là, j'ai le sentiment qu'on fait le débat du budget. C'est-à-dire les orientations que vous nous donnez, les demandes que vous nous donnez, en fait c'est des demandes, c'est un débat qui est intéressant, qui est tout à fait sensé, mais qui est celui du budget. Je ne comprends pas ce qu'on reproche à la Municipalité par rapport au budget qu'elle avait et puis aux comptes qu'elle a. Ce sont des comptes qui sont décevants. Vous avez raison, Mesdames et Messieurs, ils sont décevants. On les espérait meilleurs au niveau du Service des finances et de la Municipalité. Mais enfin, ils sont très nettement, ils sont tout à fait dans les clous du budget. Et d'ailleurs, vous l'avez reconnu implicitement en acceptant à pratiquement 71 contre 2 la gestion de la Municipalité il y a une demi-heure ou il y a trois quarts d'heure et donc je n'entends pas, je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire d'autre et je suis très curieux de vous entendre de savoir exactement ce que vous auriez voulu que nous fassions de plus ou de moins par rapport à l'acceptation de ces comptes ou pas. Par rapport à cette population, dès lors que vous avez effectivement considéré, à 71 contre 2, que nous avons géré correctement la Commune.

J'entends le message, je vous garantis que dans la construction budgétaire de 2026 sur laquelle on est en train de se mettre à l'heure actuelle, parce que c'est déjà maintenant qu'on fait ce travail, les enseignements des comptes 2024, à savoir notamment la relative atonie, de la progression ou

de la non-progression en l'occurrence de la fiscalité des personnes physiques, c'est quelque chose qui a été tout à fait intégré dans la construction budgétaire et qui implique effectivement une politique de resserrement assez drastique de nos futurs budgets, mais au-delà de ça, je suis curieux de vous entendre sur le message que vous essayez de nous faire passer, au-delà d'un message général que ça ne va pas et qu'il faudrait retourner à l'équilibre. Ce qu'on entend et ce qui reste la politique de la Ville à terme. Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Les comptes 2024 sont adoptés par 41 oui, 36 non et 3 abstentions.

La Présidente remercie les Commissions pour leur travail.

**9. PRÉAVIS
N° PR25.16PR**

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2025

RAPPORTEUR : M. JUAN RAMIREZ, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. RAMIREZ donne lecture des éléments suivants :

J'irai directement aux considérations qui sont bien plus courtes et à la conclusion. De façon générale, la COFI constate que dans ces compléments, il y a moins de positions qui auraient pu être anticipées et mises au budget que les années précédentes.

Ainsi, la majorité de la Commission est satisfaite tant au niveau des montants que des explications fournies par rapport à ces crédits complémentaires. La plus grande partie lui paraissant justifiée.

Une minorité de la Commission, quant à elle, regrette que certains postes ne soient pas traités au travers du budget ordinaire, vu qu'ils n'ont, à leurs yeux, pas une urgence primordiale.

La COFI souhaite rappeler que les crédits complémentaires doivent être réservés aux coûts imprévisibles et urgents. Les projets imprévus non urgents doivent attendre de pouvoir être inscrits au budget de l'année suivante, ceci afin de permettre de maîtriser les finances de la Ville au plus près du budget.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Nous reconnaissons qu'il y ait moins de postes à caractère urgent que d'habitude, ce qui nous mène à constater que les demandes de cette première série de compléments au budget 2025 nous semblent plutôt ordinaires et n'ont pas vraiment lieu d'être traitées via les compléments plutôt que par le budget lui-même. Nous regrettons cette façon de procéder qui ne fait que d'augmenter les charges dans un contexte déjà financièrement tendu et nous nous opposerons à ces compléments principalement pour cette raison. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

Là, je vais un peu vous refaire le même discours que tout à l'heure. En gros, j'ai un peu de peine à comprendre, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on reproche à la Municipalité ? Qu'est-ce qu'elle aurait dû

faire de différent par rapport à certains éléments ? Est-ce qu'elle aurait dû refuser d'aller au Comptoir ? Une fois que l'invitation qui nous est parvenue, après que la Municipalité ait finalisé son projet de budget 2024 de deux semaines certes, mais enfin quand même après, à mi-septembre, mi-fin septembre. Est-ce qu'elle aurait dû anticiper l'invitation qui lui serait faite d'être invitée d'honneur au Comptoir lors de la 50^{ème} édition de celle-ci ?

Est-ce qu'on aurait dû anticiper le fait qu'il n'y aurait pas de votation fédérale le 18 mai et que donc il y aurait un surcoût de l'organisation de la votation sur l'initiative du parking ? Est-ce que nous aurions dû surseoir à la réfection du goulet suite aux doléances du milieu commerçant ? Est-ce que ce n'était pas mieux pour la Ville de trouver une solution immédiate ? Ou est-ce qu'on aurait dû effectivement ne pas réorganiser l'Hôtel de Ville en profitant d'une opportunité qui était donnée dans une autre région de la Ville qui permettait de lancer cette réorganisation qu'on aurait de toute façon mis au budget à un moment ou à un autre dans un des budgets qui venaient.

Voilà, la vraie question parce que c'est vraiment comme ça que ça se pose. Ces questions-là, quand on occupe les charges qui sont les nôtres, c'est de trouver la meilleure manière de faire quand une occasion se produit ou quand des choses qui sont effectivement tout à fait imprévisibles se produisent. C'est encore le cas évidemment avec, par exemple, les sommes que nous engageons à l'Office informatique pour accueillir la commune d'Echallens qui a donné son accord pour qu'on reprenne son informatique après que nous ayons terminé le budget.

J'entends, au-delà du fait qu'on devrait autant que possible prévoir nos dépenses, qu'il y a un certain nombre de dépenses et d'événements qui se produisent par année, qui ne sont tout simplement pas prévisibles. La Commission des finances reconnaît par ailleurs que c'est plutôt mieux que les autres années, même si en termes de sommes engagées, c'est plutôt moins bien, ce qui est vrai. Ainsi va le monde et je crains que nous ayons à revenir devant vous de temps en temps effectivement avec des compléments au budget, de choses que nous n'avons tout simplement pas anticipées parce qu'elles n'étaient pas anticipables. Je vous remercie de votre attention et vous propose évidemment d'accepter le préavis municipal.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Il y a une chose que je ne suis pas sûr de comprendre. Plusieurs fois je suis intervenu sur les questions de compléments pour cause de maladie ou bien des grossesses qui me semblent être quelque chose de statistiquement en moyenne prévisible. Mais avant on nous a dit quand même que lors des créations de nouveaux postes on a quand même certains postes qui n'ont pas pu être créés ou qu'il y a un retard dans les créations de postes. Dès lors pourquoi est-ce qu'on a besoin de compléments au budget sachant que finalement sur ce qui est budgété sur les nouveaux postes on a semble-t-il une marge de manœuvre qui n'est pas exploitée et donc on met quand même des compléments au budget ? Merci.

Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :

M. le Conseiller, en fait si j'ai bien compris votre question c'est sur le remplacement, les modalités de remplacement en cas de congé maternité. Oui on avait déjà pu en parler lors de précédents débats ou de précédents compléments au budget. C'est une directive qui a été validée par la Municipalité que de faire ce qu'on appelle un tuilage entre l'arrêt du congé maternité d'une collaboratrice soit un mois avant d'engager quelqu'un et puis un mois après. Bien évidemment pendant le congé maternité c'est l'APG qui paye le remplacement de cette personne, mais c'est vrai qu'il y a un mois avant et un mois après ce qui fait qu'on a une certitude d'avoir quelqu'un au poste parce que vous le savez régulièrement les personnes qui ont un congé maternité partent avant le terme et puis des fois ça peut aussi se prolonger donc comme ça il y a une certitude d'avoir un remplacement à ce moment-là et puis aussi pour une bonne condition de prise de congé maternité en toute quiétude des personnes qui partent en congé maternité. Donc voilà les raisons qui nous ont poussé à mettre en place cette mesure là et de remplacer de manière solide les personnes qui partent en congé maternité.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Je vais venir en aide à ma cheffe de groupe par rapport au propos de M. le Syndic. Ce que nous on relève principalement au niveau du PLR, c'est que des dépenses inconditionnelles, imprévues, il y en a dans toutes les administrations et dans toutes les entreprises. Simplement, quand on a une dépense qui n'est pas prévue, on tâche peut-être de la compenser par des charges non engagées. C'est peut-être là qu'il faut qu'on travaille par rapport aux crédits complémentaires en disant ok, on a une dépense imprévue, néanmoins, on a une charge qu'on ne va pas utiliser dans le cadre du budget. Alors, on le sait, dans les postes, les engagements permanents de personnel temporaire, on ne peut pas le traiter au travers des comptes, on est obligé de les compléter au niveau du compte. On ne peut pas dire ok, on ne va pas utiliser ce poste complètement on est obligé de remettre un crédit complémentaire, c'est la loi qui nous l'impose. Mais dans les autres engagements, je pense qu'il y a un travail à faire et je le salue quand même et je vais le dire les finances, Echallens est venu, on a CHF 50'000.- de prestations complémentaires par Echallens qui vient et au niveau des énergies, on a un revenu complémentaire de CHF 25'000.-. Donc ça c'est bien mais on en attend un petit peu plus par rapport aux dépenses non engagées. Voilà et je termine là-dessus. Merci.

M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :

J'allais effectivement dire que nous avons commencé à faire ce travail, c'est un travail qui est en train d'être mis en place, effectivement, de demander aux différents services, d'entrer dans cette logique que l'État de Vaud connaît déjà, qui est le crédit complémentaire partiellement ou entièrement compensé, là aussi, l'arsenal légal nous manque, c'est-à-dire on n'a pas le droit de le faire en l'occurrence, mais on peut par contre l'annoncer dans un cadre comme celui-ci et vous avez pu constater qu'on a, c'est embryonnaire encore, mais on a commencé à effectivement mettre ça en place de cette manière-là. On va continuer sur cette voie-là. Je vous remercie de votre attention.

Vote

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est acceptée par 47 oui, 25 non et 5 abstentions.

Discussion sur article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 42 oui, 21 non et 7 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR25.16PR est accepté par 46 oui, 25 non et 5 abstentions.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2025, représentant au total une augmentation de charge nette de CHF 740'900.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2025 :			9'509'970
		Modification des charges	Modification de revenus
Administration générale	236'500		
Finances	100'000		50'000
Sports et bâtiments	145'000		
Mobilité, travaux et environnement	77'000		
Jeunesse et cohésion sociale	84'150		
Sécurité publique	79'250		
Urbanisme, RH, culture et durabilité	53'000		
Service des énergies	41'000		25'000
	<u>815'900</u>		<u>75'000</u>
Charges supplémentaires			<u>740'900</u>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires :			<u>10'250'870</u>

10. PRÉAVIS
N° PR25.10PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 740'000.- POUR FINANCER LES ÉTUDES RELATIVES AU DÉPLOIEMENT DES ZONES MODÉRÉES DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE ET L'ACTUALISATION DES ÉTUDES RELATIVES À L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER, UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'069'000.- POUR LES TRAVAUX LIÉS À LA CONSOLIDATION DES ZONES MODÉRÉES EXISTANTES ET AU DÉPLOIEMENT PROGRESSIF DES ZONES MODÉRÉES DANS LES QUARTIERS DE LA VILLE ET LE RAPPORT SUR LE POSTULAT PO24.03PO DU 2 MAI 2024 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SOPHIE MAYOR INTITULÉ « POUR UNE LIMITATION DE LA VITESSE À 30KM/H DANS LE CENTRE-VILLE ET LES RUES RÉSIDENTIELLES D'YVERDON-LES-BAINS »
RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. PIERRE-HENRI MEYSTRE
RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. ROLAND VILLARD

*Composition de la
commission (ad hoc)*

Mmes les Conseillères et MM. les Conseillers : Mireille BANDERET, Claire-Lise MAJOLA, Sophie MAYOR, Gilles DE MONTMOLLIN, Mathias ORTEGA, Ervin SHEU, Olivier SIMON-VERMOT, Roland VILLARD

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de majorité de la commission, M. MEYSTRE donne lecture des éléments suivants :

Je remplace en fait le rapporteur de majorité, Gilles DE MONTMOLLIN, comme vous aviez pu l'entendre au dernier Conseil, qui est absent ce soir. Je vais relire peut-être le point 4 du rapport, les considérations et vœu et le point 5, les conclusions.

Considération et vœu : la commission demande à la Municipalité d'exploiter sa marge de manœuvre pour ne pas appliquer aveuglément le principe de la priorité droite en zone 30 dans les cas où les conséquences négatives seraient trop importantes, notamment sur le chemin de Floreyres, la route de Bellevue ou sur l'avenue des Quatre-Marronniers. Par ailleurs, elle émet le vœu que le Quartier de l'hôpital passe en zone 30 avant les travaux prévus au Collège de la Passerelle, de manière à diminuer les risques engendrés par le trafic lié à ce chantier.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de minorité de la commission, M. VILLARD donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire le point 8, le résumé et les conclusions. La minorité du Conseil communal propose le rejet pur et simple du préavis 25.10PR. Nous appelons à un préavis séparé pour l'étude sans engagement immédiat d'investissement. Une stratégie au cas par cas axée sur les projets déjà planifiés et coordonnés. Un débat démocratique élargi incluant les citoyens. Refuser ce préavis, c'est protéger le budget communal, respecter les contribuables, défendre les libertés et préserver une économie locale vivante.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Je demande juste l'autorisation de pouvoir faire une introduction au niveau général. Est-ce que c'est le bon moment ?

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Oui, je vous laisse seulement prendre la parole.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

La Municipalité tient à donner quelques informations de contexte au vu des discussions qui ont eu lieu au dernier Conseil et posées dans les rapports de majorité et de minorité.

En 2022, ce Conseil communal a validé le préavis mobilité durable PR22.18PR, qui vise à renforcer les stratégies de mobilité, dont la modération du trafic. Cette planification remplace complètement le plan directeur des circulations qui avait été abandonné en 2021. Depuis, la Municipalité déploie concrètement ces quatre stratégies. Le présent préavis est issu de ce travail avec l'appui des mandataires spécialisés qui a mené un diagnostic de terrain, approfondi et préparé des concepts d'aménagement cohérents et priorisés. Sans ce préavis, c'est tout un volet du préavis mobilité durable qui sera manquant.

Pour répondre au vœu du rapport de majorité. Le secteur de l'hôpital qui comprend l'école et la rue du quartier a été vraiment intégré et identifié comme prioritaire pour la modération de la vitesse et les aménagements y compris dans cette rue sont prêts à être réalisés dès la validation du préavis conformément aux attentes de la population. Le vœu donc dans le rapport de majorité concernant cette rue est donc tout à fait cohérent et sera réalisé avant le chantier du Collège de la Passerelle, sauf s'il y a un recours évidemment, mais nous confirmons faire cette rue avant le chantier de la Passerelle.

Le préavis cible les rues non affectées à la circulation générale avec une vigilance particulière sur les abords des écoles et des établissements sensibles. Les axes principaux resteront donc limités à 50 km/h. Leur traitement sera intégré à la stratégie d'assainissement du bruit routier qui est une exigence fédérale. La Municipalité a choisi de regrouper études et réalisations dans ce préavis pour offrir une vision cohérente et permettre un déploiement efficace des mesures. Le crédit proposé inclut CHF 740'000.- pour les études, dont la mise à jour obligatoire d'études d'assainissement qui est exigée par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Indispensable aussi pour éviter des blocages sur le futur projet, notamment celui de la Place d'Armes et de CHF 2'069'000.- pour les réalisations qui visent par exemple la signalisation, le marquage et des ajustements ponctuels en matière de génie civil nécessaires à la création de zones modérées, cohérentes et efficaces.

Il ne s'agit pas de réaménagement lourd, mais plutôt d'aménagement simple. Ce sont des interventions qui sont ciblées, qui permettront pour un coût mesuré, raisonnable, d'améliorer la qualité de vie et la sécurité dans près de la moitié des quartiers de la Ville. Scinder études et réalisations en deux préavis distincts retarderait considérablement la mise en œuvre de ces

mesures, pourtant tant attendues, en générant de l'inefficacité et des coûts supplémentaires et cela empêcherait évidemment toute possibilité de projets sur les rues où il n'y a absolument aucune étude aujourd'hui. En outre, cela soumettrait l'ensemble du programme à des délais potentiellement plus grands, à des recours, avec aussi le risque que des quartiers prioritaires voient leur sécurisation bloquée.

Ce préavis permet à la Municipalité d'agir concrètement, efficacement et à large échelle sur le territoire communal. Il répond aux attentes qui sont légitimes des habitantes et habitants pour des quartiers plus sûrs, plus habités, plus apaisés. Nous avons reçu plusieurs pétitions, notamment aux Isles, pardon aux Cygnes, où il y a eu plus de 200 signataires, aux Quatre-Marronniers, où il y a eu plus de 300 signataires. Donc ce sont des attentes auxquelles nous devons répondre. Certaines pétitions datent d'ailleurs de 2019.

Le vœu de la commission qui concerne les pertes de priorité au carrefour notamment de Bellevue, ainsi que deux autres rues qui ont été mentionnées ce soir, seront évidemment étudiées et transmises à la DGMR pour une détermination définitive, comme expliqué en commission et comme confirmé par mail à M. Gilles DE MONTMOLLIN, Président et rapporteur de majorité.

De manière plus précise, un crédit d'études et un crédit de réalisations distinct ont été proposés, car certaines fois il est nécessaire de mener des études, mais actuellement il y a aussi la possibilité de pouvoir aller de l'avant dans cette réalisation par exemple avec, pour les études, CHF 260'000.- pour mener des études de faisabilité un peu plus grandes comme la rue des Prés-du-Lac où il y a des implications de circulation, des implications souterraines plus importantes, la rue de Chamblon et la rue d'Entremonts où aujourd'hui nous n'avons aucune étude. Sans ces montants, il n'y aura pas de moyens financiers, pas de sécurisation, ni de réaménagement de rues, donc pas de projet.

Et puis CHF 150'000.- concernent vraiment l'assainissement du bruit routier qui est une exigence fédérale, comme je l'ai expliqué, pour laquelle la Ville doit se mettre en conformité dans les meilleurs délais, d'ailleurs les délais étaient à 2018, afin d'éviter que de nombreux projets, c'est déjà le cas aujourd'hui pour la rue Cordey. Pour rappel, l'absence de cette stratégie est vraiment un des points bloquants sur la Place d'Armes, comme je l'ai expliqué. Le crédit de réalisation d'un montant de CHF 2'069'000.- permet de financer la signalisation, marquage, travaux de génie civil pour plus de 16 rues. Il ne s'agit pas de réaménagements qui sont très lourds, très conséquents. Ce ne sont pas forcément des procédures LRou. On pourra essayer d'avoir des procédures plus légères. Le montage complet de ce préavis a été fait d'une manière pragmatique et simple pour répondre aux attentes de la population.

Réaliser uniquement les études dans le préavis, donc se détacher totalement de la réalisation ou de le faire dans un deuxième temps, ça réduirait grandement l'efficacité du déploiement de ces zones, mais aussi la gestion du temps au niveau de l'équipe de projet et des mandataires. La solution proposée permet une plus grande efficacité, une optimisation des coûts dans la réalisation de ces mesures en travaillant rue après rue, selon la priorisation qui est présentée de manière transparente dans le préavis.

Le risque de réaliser des études dans le vide, si j'ose dire ça comme ça, en attendant un nouveau préavis pour la réalisation, est ainsi écarté. La solution proposée permet d'avancer rapidement, d'agir efficacement et concrètement sur une grande partie du territoire. On pourra intégrer les demandes du Canton d'écarter les rues avec une circulation générale plus importante et de répondre aux attentes de la population via ces pétitions.

Le montant est donc à mettre en perspective avec l'ensemble du territoire qui est couvert par ces mesures. Il y a peu de préavis qui concerne une partie aussi importante de la Ville. On aurait très bien pu venir avec un crédit cadre d'environ CHF 3'000'000.-, mais par souci de transparence et d'explication, nous sommes venus avec des détails assez complets pour expliquer et justifier les coûts qui sont présentés.

Plus globalement, la généralisation des zones 30 dans nos rues est aujourd'hui un enjeu fondamental de sécurité et de nuisance sonore. C'est un levier concret pour améliorer la qualité de vie, pour réduire le bruit pendant la nuit, puisqu'il est dépassé dans plusieurs Villes aujourd'hui et

qu'aucune autre mesure n'est autant efficace et autant peu chère que celle d'abaisser la vitesse à 30 km/h, apaiser la circulation, notamment à côté des EMS ou des écoles et de renforcer justement cette sécurité. S'opposer à un préavis, qu'il soit lié à l'étude ou à la réalisation pour des questions de forme, revient tout simplement à rejeter et à bloquer la mise en œuvre de ces zones 30. C'est pour cette raison que nous, la Municipalité, vous invite fortement à soutenir ce préavis. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je pense, comme tout le monde, je suis pour améliorer la sécurité dans nos quartiers. Je pense que les zones 30 dans certains quartiers sont quelque chose de bénéfique. Je pense qu'aussi, parfois, il faut avoir une vraie réflexion sur certains points. Je ne suis pas absolument persuadé, en passant dans certaines rues, que la zone 30 ait été toujours bénéfique, en particulier quand j'y circule à vélo, quand je vois les obstacles qui sont créés pour les zones, à espace à 5 minutes sur la route, je trouve que ça rend la circulation, contourner ces obstacles, plutôt dangereuse, surtout quand en plus il y a des véhicules en même temps.

Dans les zones 30, on se retrouve souvent à dépasser les voitures, je trouve ça assez dangereux et j'aimerais savoir si déjà on a eu des accidents avec ces obstacles et si on peut avoir un certain recul, puisque je ne vois personne s'asseoir sur les espaces à 5 minutes, mais je vois souvent des gens qui ont failli se les prendre. Il faudrait savoir, sachant quand même qu'on n'a pas négligé, on a quand même déplacé le monument aux morts, visiblement, parce qu'un cycliste qui, semblerait-il, était un Conseiller communal se serait pris le monument aux morts et donc ces espaces sont beaucoup plus sur le chemin et donc pourraient potentiellement être dangereux.

Et donc, ça c'est une vraie question qu'on doit se poser parce que si on veut améliorer la sécurité on doit tout intégrer. Est-ce que ces obstacles, sous forme de bancs, comme ça sont vraiment une amélioration de sécurité ? Je ne suis pas sûr. Par contre j'étais enchanté d'entendre Mme la Municipale nous dire qu'on va pouvoir lever les blocages de la Place d'Armes avec les études sur le bruit, comme quoi c'était plutôt possible finalement de faire certaines de ces choses. Je les invite à aller vraiment de l'avant pour lever ces blocages. Peut-être qu'il faudra aussi prévoir une subvention à verser à l'ATE pour qu'ils ne fassent pas aussi leurs blocages. Peut-être qu'il faudra y réfléchir à l'avenir. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Le groupe des Vert'libéraux a déjà eu l'occasion, lors du dernier Conseil, d'exprimer sa position sur cet objet. Je ne vais donc pas répéter ce qui a déjà été dit. Néanmoins, à titre personnel, j'ajouterai que je regrette que les dérogations à la priorité de droite pour les zones Bellevue et Floreyres n'ont pas été mentionnées noir sur blanc dans le préavis. J'ai entendu notre Municipale, Mme TUOSTO, dire qu'un mail avait été envoyé de confirmation. Moi, je n'ai pas eu connaissance de ce mail. Je ne sais pas si d'autres ont eu connaissance, mais moi, je n'ai pas vu ce mail. Voilà, mais je ne remets pas en doute ce qui a été fait.

Et surtout, le fait que le Canton prenne beaucoup trop de temps pour rendre ses décisions ne doit, à mon avis, pas être un argument, je dirais même une excuse, pour grouper les crédits d'études et de réalisations dans un même préavis. Cela va à l'encontre de toute logique de gestion financière que d'accorder un crédit avant d'en connaître les coûts, donc avant d'avoir reçu des offres dans le cadre d'un appel d'offres.

Alors, je salue aussi ce qui a été dit tout à l'heure, sur la transparence de ce préavis et d'avoir détaillé crédit d'études et crédit de réalisations, mais je regrette qu'il n'y ait pas eu avant un appel d'offres et des offres chiffrées déjà pour le crédit d'études. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

On l'a dit, le cadre légal est respecté, il y a une unité de matière, le préavis permet une vision d'ensemble du sujet, la mise en place est facilitée, le suivi de l'action des services n'en sera que

meilleur. Étant donné qu'on parle souvent dans ce Conseil du temps que prennent les dossiers et le coût des procédures, j'ai un peu de la peine à comprendre pourquoi on veut faire plus compliqué, là où on pourrait faire simple, avec pour conséquence de retarder des mises en place permettant d'augmenter rapidement la qualité de vie dans de nombreux quartiers. Je pense qu'il faut savoir faire la part des choses entre se battre pour un prétendu non-respect de procédure, quand bien même on a expliqué en quoi le préavis restait dans le cadre légal, et se battre pour améliorer la qualité de vie pour les Yverdonnois et Yverdonnoises. Je vous invite du coup à accepter ce préavis, merci.

Mme la Conseillère Apolline CARRARD :

Le groupe PLR a déjà exprimé son avis il y a deux semaines, avis qui n'a pas changé. Nous soutenons pleinement les arguments du rapport de minorité déposé par notre collègue Roland VILLARD.

Nous n'acceptons pas ce mélange de crédit d'étude et de crédit d'investissement. Cela revient à signer un chèque en blanc pour les cinq années à venir pour réaliser des aménagements sans que le Conseil ait son mot à dire, et nous ne cautionnons pas cette façon de faire. La généralisation du 30 km/h dans tous les quartiers de la Ville, à terme, ne semble pas tenir compte des spécificités de chaque quartier. Le manque de concertation avec les riverains nous interpelle également. Imposer ces mesures sans vrai dialogue n'est pas tolérable et cela porte atteinte à la liberté de déplacement.

Finalement, les coûts demandés nous paraissent bien trop élevés et nous trouvons que d'autres priorités budgétaires devraient être envisagées. Pour toutes ces raisons, le PLR partage les conclusions du rapport de minorité et vous invite à rejeter le préavis PR25.10PR.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Moi, je m'inscris en faux contre ce prétendu regroupement de crédit d'études et crédit de réalisation qui serait problématique. On l'a déjà fait dans des crédits cadres pour des rénovations. Et ici, elle a tout son sens. Les comparaisons ne sont pas raisonnables dans ce cas particulier. On a besoin de faire ces études pour un projet qui est connu. Je veux dire, créer des zones 30, ce n'est pas faire un aménagement de rue avec plein de détails. Donc, on a des périmètres de quartier qui sont concernés par ces études, qui elles-mêmes doivent pouvoir après être mises en œuvre concrètement. Donc, c'est les moyens d'une action qui a une unité de matière et qui est tout à fait cohérente de le faire en une seule fois.

Par ailleurs, par rapport aux arguments qui ont été énoncés lors de ce Conseil, mais surtout lors du Conseil précédent, j'aimerais apporter quelques éléments de réponse. Alors, bien sûr, on n'aime jamais qu'on change nos habitudes. Ce n'est pas très agréable, ce n'est pas confortable, etc. Puis en fait, dans la réalité, il y a pas mal de cas où on a changé des choses bien plus importantes et puis que tout le monde s'en est très rapidement accommodé, voire très enchanté. Donc, on a l'habitude de rouler à 50km/h en ville. Demain, on nous propose de rouler à 30km/h dans beaucoup de quartiers. Ben oui, moi, ça m'arrive aussi. J'apprends que M. RAMCHURN est parfois, par hasard, sur un vélo. Moi, ça m'arrive aussi d'être au volant d'une voiture. Et puis, en tant qu'automobiliste, je n'ai pas toujours un grand plaisir de rouler à 30km/h, je l'avoue. Mais en fait je pense que c'est une question éminemment psychologique. Quand on a introduit le taux d'alcoolémie maximum pour conduire, ça a créé quelque chose de complètement nouveau et ça allait être la mort des restaurants et puis ça allait être impossible à vivre. C'est la même chose quand on a interdit la fumée dans les lieux publics. Quand on a instauré des limitations de vitesse à 50km/h ou sur les autoroutes, ça a aussi créé un changement qu'on aurait pu comprendre comme insupportable. Et puis aujourd'hui, tout le monde s'accommode à vivre en fonction des règles qui sont devenues habituelles.

Alors, faire des zones 30 dans une ville, c'est justement l'intérêt, c'est de le faire sur des grands périmètres, parce qu'il n'y a rien de plus, encore une fois, inconfortable et agaçant que d'être à un moment donné à un régime, trois rues plus loin à un autre, devoir faire attention, alors que si on sait qu'en dehors des axes principaux, on roule à 30km/h, c'est-à-dire tranquillement, moi je suis

persuadé que dans un très court terme, tout le monde aura intégré cela, et fera ça aussi naturellement qu'on met une ceinture quand on rentre dans une voiture.

Donc, les bienfaits de la zone 30 sont démontrés. C'est une amélioration notable de la santé des gens, tant par rapport au bruit. Il y a plein d'études qui l'ont démontré dans différentes couches de la population et notamment avec le vieillissement de la population, c'est d'autant plus important. Ça a un effet déterminant sur la sécurité, notamment des plus faibles, c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, etc. Un accident à 30 km/h n'est sans comparaison avec un accident à 50 km/h, donc il y a un intérêt public prépondérant à aller dans ce sens-là et il n'y a aucune raison à ce que dans ce quartier on fasse comme ci, dans d'autres quartiers on fasse comme ça, il n'y a pas d'objectivité à faire des cas particuliers sur ces critères-là pour ce type de mesures.

Donc, moi je vous recommande la voix de la raison et de l'intérêt du plus grand nombre et de répondre d'ailleurs à des demandes expresses de populations de quartier et d'accepter ce préavis entièrement. Merci.

M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :

Je fais juste suite à peut-être quelques propos entendus par certains de mes collègues, notamment lorsqu'ils évoquent que la Municipalité n'a pas entendu les besoins de la population, au contraire, et d'ailleurs elle a pris en compte les pétitions de différents quartiers, notamment, si je dois le rappeler, 200 pétitions aux Cygnes, 300 pétitions aux Marronniers, disons, elle ne fait pas rien, elle a entendu un besoin, elle fait suite. Aussi, peut-être une petite anecdote très rapide, étant notamment un peu à la rue de... aux Cygnes, je dois quand même le dire que c'est vraiment insupportable. C'est du bruit, c'est pas du tout sécurisé, c'est vraiment un enfer. Donc je vous invite vraiment, toutes et tous, à accepter ce préavis. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors, je décline ce qui pourrait être mes intérêts, c'est le fait d'avoir fait partie de Stop aux bouchons et d'avoir proposé à la population yverdonnoise une route de contournement qui avait été présentée avec l'idée d'un peigne, c'est-à-dire qu'on rentrait, à partir de cette route de contournement, dans la Ville, à 30 km/h. Nous l'avons toujours voulue en 50 km/h pour avoir des voies rapides et le gros problème qui se pose à l'heure actuelle, et qu'a évoqué Mme la Municipale, c'est celui des circulations générales, parce que finalement, dans ce préavis, nous n'avons rien qui dit clairement, en dehors des routes cantonales en traversées, quelles seront ces routes importantes qu'il faudrait maintenir à 50 km/h.

Et, c'est là qu'il me semble qu'on va beaucoup trop vite en mesure. J'entends tout à fait ce que dit par exemple M. FISCHER sur la nécessité d'avoir des quartiers entiers, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous étions prêts du côté de MobilyTIM, qui se bat actuellement à la suite de Stop aux bouchons à accepter, ce n'est pas nous seuls qui pouvons accepter, mais on entre dans cette vision, oui du 30 km/h. Mais déjà, c'est une grosse différence de faire une limitation à 30km/h ou de créer des zones 30. M. RAMCHURN a évoqué le problème des obstacles qu'on est amené à mettre dès qu'on veut aménager vraiment en zone 30. Moi, je militerais pour une circulation générale à 30km/h, en dehors de ces axes prioritaires.

Une chose qui me dérange à titre personnel quand je circule, et je circule plus souvent à vélo qu'en voiture, c'est la notion de transit. Quand on a voulu la route de contournement, on a voulu ceci pour éviter du transit. Et, pour moi, quelqu'un qui est en transit, c'est quelqu'un qui va de Chamblon à Cheseaux-Noréaz ou qui va de Pomy à Grandson. Mais quand je suis un Yverdonnois qui deux fois par semaine prend sa voiture pour aller à la Plaine, faire des achats conséquents et par conséquent des gros sacs, je ne me considère pas comme quelqu'un qui fait du transit. Mais actuellement on redéfinit des mots, et petit à petit le transit devient autre chose. Comme la Municipalité a la possibilité, elle a une compétence qui lui a été déléguée de faire des modifications dans des rues, sans passer nécessairement par toutes les enquêtes, la grande question est de savoir dans quel secteur elle a cette compétence. Et, il suffirait qu'on décide qu'une route que je considère moi comme de circulation générale ne l'est pas, et à ce moment-là, on peut nous

« imposer » ces zones 30 km/h.

Quelque chose qui me dérange, c'est concrètement quand on prend toute la liste de ces projets qui sont faits. Par exemple, on parle de Verdan qui serait mis à 30 km/h. Nous avons parlé ce soir du développement de ces quartiers et pour moi qui suis encore président d'une association de quartiers de ce côté-là, on est tout à fait favorable à un 30 km/h. Mais sur quelle route ? Verdan va devoir accueillir près de 2'000 mouvements de voitures supplémentaires s'il se réalise. Tous ces mouvements arriveront au bout de la rue du Cheminet, et on est en train de discuter dans les projets présentés de mettre Curtil-Maillet et Cheminet peut-être à 30 km/h, Verdan en tout cas la proposition est faite. Et, je pense qu'ici il y a une espèce d'irresponsabilité. On veut de l'urbanisme à Yverdon, amener de nouveaux habitants, mais les urbanistes qui prévoient ces quartiers ne prévoient pas qu'ils empiètent, avec ce qu'ils nous proposent, sur le domaine public dont nous bénéficions jusqu'à maintenant.

Alors c'est vrai que c'est des changements pour nous, il faut s'y faire, mais certains sont certainement excessifs dans ce qu'ils imposeront à la population. Et puis, il y a aussi des choses qui font qu'il faudrait avoir confiance pour qu'on puisse aller de l'avant dans tel projet. Et nous avons été échaudés dans le quartier avec la fameuse histoire du pont de Montagny qui avait été fermé à l'époque. Et depuis longtemps, je me préoccupe, j'ai participé à des enquêtes, de dire qu'il y avait à se préoccuper sérieusement de ce pont. À l'heure actuelle, on a une vision à Yverdon où on pense qu'on peut suivre les canaux pour la mobilité douce. Et cette vision, elle est excellente. Mais le problème, c'est qu'il faudrait que la Municipalité donne l'exemple, et je l'attaque ici gentiment, actuellement, on construit des bâtiments entre le pont de Montagny et la chaussée de Treycovagnes. Or, on nous parle d'une continuité de mobilité douce, qui devrait venir depuis l'entrée en Ville d'Yverdon jusqu'au lac. Et, ici même, on a des promoteurs qui construisent à 3-4 mètres du canal sans qu'on ait prévu une possibilité d'avoir une mobilité douce, comme par exemple, on en a discuté ce soir, pour la continuité du long des voies de chemin de fer de la gare jusqu'à Clendy.

Je vais m'arrêter ici, mais c'est dire qu'à l'heure actuelle, tant qu'on ne saura pas exactement ce que seront ces rues de circulation générale qui sont à 50 km/h, je n'ai aucune confiance dans l'avancement qu'on fera avec ça.

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

M. le Conseiller COCHAND, je ne vais pas répondre en détail à toutes les questions que vous avez posées puisque la plupart de vos questions se situent dans le préavis. Je commencerai peut-être par citer la page 2 du préavis, où il y a une carte qui illustre les routes à fort trafic ou à orientation trafic, où là, il y a un maintien du 50 km/h. Pour votre question sur la rue Verdan, elle est déjà en zone 30. Et puis pour les questions de mobilité douce le long des canaux que vous mentionnez, ce n'est pas le dossier ce soir. Ça fait partie de la mesure mobilité douce le long des canaux, qui est une autre mesure d'agglomération. Pour le reste, je vous enjoins à lire le préavis avec attention. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, on parle de rues comme la rue des Cygnes tout à l'heure qui a été nommée ou certaines de ces rues. Ce qu'il faut bien qu'on soit clair, c'est qu'évidemment quand on est dans des zones, des rues qui resteront des zones de transit, les passer à 30 ne va pas réduire le bruit, il risque même de l'augmenter. Parce qu'on va avoir une rue sur laquelle la circulation est plus difficile et sur laquelle les véhicules passent plus longtemps. Et ça, c'est évident et en plus de ça, il faut bien voir, suivant les véhicules, beaucoup de véhicules font plus de bruit. Mon véhicule, par exemple, fait plus de bruit à 30 qu'à 50. C'est des questions de rapport de vitesse, tout simplement.

Donc, tous ces aspects-là, là, c'est un petit peu peut-être des fausses promesses et on risque de créer quelque chose de peut-être ingérable. On devrait bien identifier quels sont les passages, comment est-ce qu'on peut réduire le bruit, parce que s'il y a des obligations effectives de réduire le bruit, il y a un fonds de la Confédération sur lequel on a peut-être du retard, ces mesures sont de quatre types. La réduction à 30 n'est que le deuxième type. Il y a aussi des revêtements anti-

bruit qui peuvent être financés par la Confédération à la condition qu'on ne le passe pas en zone 30. Si on passe en zone 30, on ne peut plus avoir de revêtements phonoabsorbants subventionnés par la Confédération. Et donc, il y a un panel de quatre types de mesures anti-bruits et donc aujourd'hui peut-être qu'on met la charrue avant les bœufs.

D'autre part, j'aimerais quand même dire que la Municipalité n'a pas répondu à mon interpellation de la dernière fois et c'est bien dommage, parce qu'on est en plein dedans. C'est-à-dire, qu'on a eu la votation du parking du 18 mai qui forcément remet en cause un certain nombre de plans. Les plans d'agglomération, le plan climat de 4^{ème} génération ou toutes ces choses. Ces plans doivent être, dans une certaine mesure, modifiés pour tenir compte finalement du vote populaire. Et là, il aurait été de bon ton peut-être de reprendre tout ça et d'avoir une vision globale qui montre comment est-ce qu'on va écouter ce vote et avoir quelque chose de cohérent, y compris sur les axes de circulation, y compris sur la remise en question, peut-être, de certains de ces plans qui ont, par la force des choses, été retournés par la population, très largement, le 18 mai.

Quant à la question de faire des crédits d'études et des crédits cadres en même temps, comme l'a rappelé effectivement M. Xavier FISCHER, ça a été fait par le passé pour des rénovations, malheureusement. Et, on se rappelle tous de certains cas, notamment l'affaire du TBB, où ça a été un des fiascos historiques de cette Ville de ces dernières années et c'était justement parce qu'on avait voulu aller trop vite et faire tout en même temps et voilà où ça avait mené. Alors, peut-être que ce n'est pas une grande inquiétude pour vous, puisqu'on est en fin de législature et que certains ne se présenteront peut-être pas, mais quand même, il faut penser aussi que potentiellement, on prend un risque plus important et un risque, une erreur qu'on a déjà faite. On a déjà fait, et des fois, de ne pas apprendre de ses erreurs, on ne peut pas dire que c'est quelque chose qu'on puisse classer dans la sagesse. Merci.

M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :

Merci, juste pour deux mots, je vais faire vite parce que l'heure de la collation approche. Juste une précision peut-être par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, que ce soit les Vert'libéraux ou je crois que l'ensemble de ce Conseil, on n'est pas opposé aux zones 30, à cette mesure de zone 30, je crois que tout le monde est d'accord là-dessus. On relève d'ailleurs, tout le monde a relevé les bienfaits, tout le monde connaît les bienfaits de ce type de mesure. On n'a pas dit non plus que le préavis groupé était anticonstitutionnel ou illégal, je ne sais plus ce qui a été dit tout à l'heure. Mais rien n'empêche la Municipalité de revenir rapidement, je dirais par exemple cet automne, avec un nouveau préavis à la place par exemple aussi d'amender l'actuel comme ça avait été proposé ou suggéré à la dernière séance. Merci.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

J'aurais un point d'éclaircissement à demander à notre Municipale concernant le montant des frais d'études. CHF 740'000.-, c'est deux ingénieurs à plein temps pendant deux ans. Et, vous nous disiez tout à l'heure qu'il s'agissait d'études et de projets simples. C'est vrai que ces projets d'aménagement sont simples. Alors comment avez-vous calculé ces honoraires présumés de CHF 740'000.- ? Est-ce qu'il faut vraiment deux ingénieurs à plein temps pendant deux ans ?

Mme la Municipale Brenda TUOSTO :

Pour revenir aux questions ou remarques, injonctions de M. le Conseiller RAMCHURN, tout est faux. Je pense qu'il y a des experts, qui sont des experts en BPA. Je vous invite à les appeler, à les consulter, à lire aussi les éléments qui sont des éléments techniques où il est prouvé que 30% d'accidents en moins pouvaient être possibles grâce à l'abaissement de la vitesse de 50 à 30 km/h. Donc, c'est prouvé du point de vue sécuritaire qu'il y a vraiment un gain rapide, qu'il y a une compatibilité confirmée aussi entre la pose d'un revêtement et le fait que ce soit à 30 km/h. Que la vision globale est justement garantie grâce au préavis PR22.18PR que nous avons déjà déposé et que vous avez approuvé et nous sommes aujourd'hui quelques années plus tard avec cette étape supplémentaire. Il ne me semble pas qu'on est trop rapide ni trop lent, mais qu'on est juste dans les temps et puis qu'il n'y a aucun rapport avec la notion du Théâtre Benno Besson donc je ne

commenterai pas cet élément.

Pour répondre à la question ou à la demande de M. le Conseiller MEYSTRE de revenir en automne avec un nouveau préavis. Non, la Municipalité ne reviendra pas avec un nouveau préavis modifié et amendé puisqu'elle ne pourra pas faire différemment et qu'en plus de tout ça, la liste des préavis qui attendent le Conseil communal en septembre est très longue et que ce ne sera pas possible de l'intégrer dans ce calendrier et donc vous acceptez ou vous n'acceptez pas c'est vous qui voyez.

Et puis, le dernier point qui a été posé comme question par M. Gildo DALL'AGLIO nous avons fait faire en fait une estimation des coûts des offres par un mandataire pour estimer justement le montant des études de faisabilité ou des améliorations qui sont nécessaires tant pour les rues en termes d'études que pour la réalisation. On s'est vraiment fait accompagner par un bureau d'experts pour garantir que le montant soit le plus juste possible. Je vous remercie.

M. le Conseiller Xavier FISCHER :

Je ne peux pas rester sans réagir aux propos de M. RAMCHURN qui, comme à son habitude, affirme des contre-vérités et verse dans la polémique. Notre brillante Municipale vient d'y répondre en partie, mais je peux encore rajouter les éléments suivants. C'est assez paradoxal, disons, de demander de garder la vitesse à 50 km/h alors qu'on sait que le bruit est proportionnel à une échelle logarithmique par rapport à la vitesse. Donc on permettrait au véhicule de faire plus de bruit pour justifier un revêtement phonoabsorbant qui serait plus efficace. Ce n'est pas une bonne gestion des finances publiques, ni une bonne allocation des ressources et des mesures qui sont efficaces. Passer de 50 à 30 km/h est une réduction presque de moitié du bruit. Et donc, ça c'est déjà un élément évident. Et puis, du point de vue de la sécurité, ça je crois que ça a déjà été répondu et c'est une réalité.

Ensuite, quand je faisais référence au crédit d'investissement sur les rénovations, ce n'était évidemment pas par rapport à celui du Théâtre Benno Besson c'est encore une petite subtilité à laquelle aime bien s'amuser notre Conseiller. Je faisais bien entendu référence au crédit cadre d'investissement sur plusieurs années qui comprenait des études et en même temps les travaux de rénovation. Donc, effectivement quand on a voté tout ce préavis à une très large majorité, je ne me rappelle pas si c'était proche de l'unanimité, mais il me semble bien, on n'avait aucune étude concrète sur quels travaux allaient se faire dans quels bâtiments. Donc ici, on est exactement dans le même cas de figure, voire même encore plus simple, parce qu'on sait exactement quels sont les quartiers qui vont être aménagés en zone 30. Il s'agit juste de pouvoir préparer ces travaux.

Encore une fois, je vous invite fortement à accepter ce préavis pour que notre population puisse en profiter. Merci.

Mme la Conseillère Rachel RYTZ :

Ma remarque va un petit peu dans le sens de ce qui vient d'être dit. Je n'apprécie pas non plus, lorsque l'on donne des informations fausses à la population. Donc, je rappelle juste qu'une étude de l'OFEV a démontré qu'une réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h peut diminuer le bruit de 2 à 4,5 décibels, ce qui équivaut à une réduction de la moitié du trafic en termes de perception sonore. De plus, la réduction de la vitesse à 30 km/h contribue à une circulation plus fluide et régulière, réduisant les pics de bruit liés aux accélérations et freinages brusques. Voilà pour que chacun puisse être vraiment informé de la situation. Je vous remercie pour votre attention.

*Demande de motion
d'ordre*

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je souhaite déposer une motion d'ordre et qu'on passe au vote.

*Discussion s/motion
d'ordre*

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous sommes donc en présence d'une demande de motion d'ordre selon l'article 86 de notre règlement. Cette demande est-elle appuyée par cinq membres au moins ?

Tel est le cas, j'ouvre donc la discussion sur cette demande d'ordre.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci, Mme la Présidente, même si ce n'était pas de bonne volonté, mais merci de me donner la parole quand même. Je crois que ce sujet, quand même, est important, pose un certain nombre de questions. On voit que, finalement, on cherche à étouffer le débat au moment, juste après avoir assené une version des vérités et là, c'est problématique. Oui, il y a des études qui montrent ce dont on a envie. On trouve toujours des études qui montrent ce qu'on a envie.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Vous devez parler sur la motion d'ordre, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je donne mon avis sur la motion d'ordre. Bien sûr, on met au débat une motion d'ordre. Apprenez le règlement. Donc, j'ai le droit de débattre pourquoi, je pense que cette motion d'ordre est mal fondée, sachant qu'aujourd'hui on est en train de faire un vrai débat sur des questions de mobilité, aussi sur de la physique. On a eu un petit cours de physique de M. FISCHER, qui finalement devrait retourner faire de la physique, heureusement qu'il ne construit pas des ponts, puisque c'est les frottements qui sont logarithmiques et pas la vitesse. Une voiture électrique, par exemple, fait quasi pas de bruit et donc on ne peut pas simplifier les choses ainsi et pour une voiture thermique ça dépend des rapports engagés et comment on appuie sur les gaz.

Il y a un certain nombre de choses qui n'ont pas été justes, qui ont été dites. Je pense que la motion d'ordre est malvenue puisqu'elle ne permettrait pas à ce Conseil de voter sur un débat complet, sur l'entier des arguments. On envoie la motion d'ordre juste quand les camarades ont parlé. Les camarades ont donné leurs arguments, on envoie la motion d'ordre. C'est un peu facile. Comme ça, l'autre partie ne peut pas répondre. Et donc, je pense, je m'oppose de toute force à cette motion d'ordre. Je voterai contre cette motion d'ordre. Et je pense que la démocratie se portera mieux si cette motion d'ordre est rejetée et que nous fassions un débat complet sur ce sujet ou alors que nous le reportions à une autre fois. Je dois aussi dire que j'ai regardé, j'ai essayé de voir pour les arguments de Mme la Municipale Brenda TUOSTO, qui nous renvoyait sur des schémas sur les pages du préavis et je trouve que c'est très embêtant parce que ces schémas sont extrêmement flous. J'ai beau zoomer, j'ai beau avoir un écran de 4K, on n'a de la peine à aller lire ou vraiment se faire un avis. Et donc, je pense que la motion d'ordre doit être rejetée. Merci.

M. le Conseiller Juan RAMIREZ :

J'avais une question sur le respect des lois sur les marchés publics, mais sans doute que j'ai pesé après la demande de motion d'ordre. Donc, j'en parlerai avec vous à l'apéritif.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole n'est plus demandée sur cette demande de motion d'ordre, la discussion est close, nous votons.

Vote

La motion d'ordre est acceptée à une quasi-unanimité, quelques abstentions et un avis contraire.

Nous allons voter sur cet article 1.

Vote

L'article 1 est accepté par 39 oui, 35 non et 1 abstentions.

Discussion s'article 2

J'ouvre la discussion sur l'article 2.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté par 39 oui, 37 non et 1 abstention.

Discussion s'article 3

J'ouvre la discussion sur l'article 3.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Mais, je n'ai pas besoin de la parole. J'avais demandé la parole à l'article 2.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Après avoir clos les discussions, M. le Conseiller. C'est ce que la technique m'a confirmé.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Non, non, je l'avais demandée avant. Ce n'est pas grave.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté par 39 oui, 36 non et 2 abstentions.

Discussion s'article 4

J'ouvre la discussion sur l'article 4.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 4 est accepté par 39 oui, 36 non et 2 abstentions.

Discussion s'article 5

J'ouvre la discussion sur l'article 5.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 5 est accepté par 39 oui, 35 non et 3 abstentions.

Discussion s'article 6

J'ouvre la discussion sur l'article 6.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 6 est accepté par 39 oui, 34 non et 4 abstentions.

Discussion s'article 7

J'ouvre la discussion sur l'article 7.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 7 est accepté par 41 oui, 25 non et 11 abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR25.10PR est accepté par 39 oui, 37 non et 1 abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études relatives au déploiement des zones modérées dans les quartiers de la ville et l'actualisation des études relatives à l'assainissement du bruit routier.
- Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 740'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 49150.25 « Crédit d'étude déploiement des zones modérées dans les quartiers » et amortie sur une durée de 10 ans.
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux liés à la consolidation des zones modérées existantes et au déploiement progressif des zones modérées dans les quartiers de la ville.
- Article 5 : Un crédit d'investissement de CHF 2'069'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 41050.25 « Déploiement des zones modérées dans les quartiers » et amortie sur une durée de 10 ans.
- Article 7 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat PO24.03PO du 2 mai 2024 de Madame la Conseillère communale Sophie Mayor « Pour une limitation de la vitesse à 30km/h dans le Centre-ville et les rues résidentielles d'Yverdon-les-Bains ».
-

11. INTERPELLATIONS,
SIMPLES QUESTIONS
ET VŒUX
11.1

Une interpellation de M. le Conseiller Mathias ORTEGA (Politique de drogue pendant l'été)

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

M. le Conseiller ORTEGA, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. ORTEGA vous avez la parole.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Comme chaque année, la chaleur estivale entraîne une fréquentation accrue des espaces extérieurs. Les personnes en situation de toxicodépendance n'y font pas exception, ce qui contribue à une plus grande visibilité des comportements de consommation dans l'espace public sans que cela n'indique une augmentation en soi de la consommation.

Il faut cependant ajouter à cela le fait qu'on observe un déplacement et une dispersion des pratiques de consommation dans l'espace public. Le constat est similaire concernant les pratiques de survie des personnes sans chez soi. Cette situation est principalement causée par la gestion répressive de la toxicodépendance à laquelle s'ajoute une volonté affichée de faire partir du centre-ville des personnes jugées indésirables. C'est ce que l'on observe actuellement avec le réaménagement semi-privatif des jardins du Casino entourés de barrières, de caméras et dont l'accès est désormais autorisé uniquement entre 8h et 21h.

On parle ici de personnes en situation de grande précarité qui n'ont pas toujours de chez soi, pas d'autre endroit pour consommer et qui vont être particulièrement touchées par la canicule. Et elles ne sont pas dans l'espace public par plaisir, mais bien en raison de la situation de grande précarité dans laquelle elles se trouvent. Dans de telles situations, la consommation peut même découler de la vulnérabilité en elle-même et fait partie des stratégies de survie. La criminalisation de ces personnes et le fait de les chasser de l'espace public plutôt que de les aider entretient et renforce des inégalités d'accès à la santé et aux droits humains déjà bien présentes.

Cette dispersion a également un effet néfaste, direct, sur le travail d'accompagnement et d'encadrement des personnes toxicodépendantes et précaires et risque sans doute d'entraîner une multiplication des conflits d'usage de l'espace public ainsi que de possibles débordements sur les espaces privés dans lesquels le travail social hors mur n'a pas pris. Cette situation a pour effet de mettre les structures d'accompagnement encore davantage sous pression, accapare des ressources déjà limitées et complique le travail de terrain.

On a déjà de nombreuses fois fait le constat que les logiques répressives compliquaient le travail de terrain et ne résolvaient pas les problèmes de santé publique liés à la consommation de drogue. Je ne reviendrai donc pas dessus davantage et adresse les questions suivantes à la Municipalité :

- Que va mettre en place la Ville d'Yverdon cet été pour appliquer une politique des quatre piliers qui ne se restreignent pas à la répression ?

- Est-il prévu d'augmenter les ressources déjà allouées aux structures déjà en place pour leur permettre de faire face à l'augmentation de la précarisation des personnes suspensionnées ?

- Est-il prévu de mettre en place de nouvelles mesures non répressives pour renforcer les trois autres piliers, soit la prévention, le traitement et la réduction des conséquences négatives de la consommation ?

- La Ville prévoit-elle de revoir sa politique d'utilisation de l'espace public et sa politique en matière de drogue afin d'éviter d'exclure davantage des personnes déjà vulnérables ?

- Comment justifie-t-elle l'articulation d'une infrastructure comme le jardin du Casino avec le plan d'action en matière de parité et d'inclusion ? Quel a été le rôle du JECOS dans ce projet ? A-t-il été

consulté ou inclus dans la réflexion et la mise en place de cette infrastructure ? Et y-a-t-il un programme d'activité concrète visant l'intégration et l'inclusion au jardin du Casino ?

Merci.

M. le Municipal Julien WICKI :

M. le Conseiller communal, je comprends l'urgence de vos différentes questions. Nous les avons reçues très tardivement aujourd'hui à midi. Je ne vais donc pas pouvoir y répondre dans le détail une à une, mais je vous propose plutôt une réponse un peu globale, surtout concernant les premières réponses qui ont toutes comme fil rouge, finalement, la manière de prendre en charge et quelles réponses la Municipalité entend donner à la question de la crise du crack, notamment sur les trois piliers que vous aviez mentionnés.

Quant au bilan des jardins du Casino, je vous propose peut-être de revenir après l'été avec d'autres questions, une fois qu'on aura la capacité de tirer un bilan de cette expérience pilote qu'on est en train de mener au centre-ville.

Riche des enseignements de l'été dernier, la Municipalité s'est mise à la recherche de solutions avec son partenaire de réduction des risques Zone Bleue pour des mesures concrètes qui améliorent la prise en charge des personnes concernées et assurent davantage de sérénité dans l'espace public. Zone Bleue, en accord avec de nombreuses expériences similaires, a proposé de développer son travail dans deux directions. D'abord, ce qu'il appelle « l'aller vers », c'est-à-dire la mise en place de binômes sociosanitaires composés de travailleurs sociaux et d'infirmiers, infirmières ou d'ambulanciers, ambulancières, qui seront en rue du lundi au vendredi, de 12h à 21h, dès que les recrutements nécessaires auront pu être effectués. Ainsi qu'une extension des horaires d'ouverture de Zone Bleue, qui sera ouvert désormais tous les dimanches, de 10h à 17h. L'ouverture le dimanche permet de réduire les comportements à risque et les situations de crise sur une journée où tous les autres espaces sociaux sont fermés. Les équipes déployées dans la rue, elles, auront un rôle à jouer vis-à-vis d'abord de la population aussi, en offrant une présence rassurante et en pouvant répondre aux questions de la population, tout en permettant une prise en charge des personnes consommatrices en matière d'orientation et de prévention des risques. La dépendance au crack, contrairement à d'autres drogues, amène davantage de personnes à rester dans l'espace public pendant et entre les consommations. Aller à leurs rencontres revêt donc une importance particulière.

La Municipalité, et ça montre son attachement à un développement des quatre piliers et pas d'un seul d'entre eux, a validé le lancement d'un projet pilote d'une année permettant de développer ces deux axes. Ce projet permettra de mesurer leur effet sur la prise en charge des personnes concernées et sur l'apaisement de l'espace public. Il permettra également d'impliquer les partenaires cantonaux et régionaux en vue d'une possible pérennisation du dispositif.

Le pilier répressif que vous évoquez, M. le Conseiller, est un pilier nécessaire dans notre réponse à la crise du crack. Mais vous voyez ce soir que ce n'est pas, et de loin, la seule réponse que la Municipalité apporte. J'aimerais d'ailleurs insister sur le fait que les différents acteurs : police, intervenants de Zone Bleue ou travailleurs sociaux de JECOS, travaillent en bonne intelligence et avec un but commun. Que ce soit dans les activités aux jardins du Casino ou dans le renforcement de Zone Bleue, la Municipalité a tiré les enseignements de l'été passé et déploie des solutions pragmatiques pour apporter des réponses concrètes à cette crise du crack. Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je remercie mon collègue ORTEGA pour cette interpellation, même si je n'ai peut-être pas la même appréciation que lui. Je tiens vraiment à féliciter la Municipalité pour le travail qu'elle a fait, que je trouve exemplaire sur la place du Casino. Autant, je n'étais pas partisan de l'expérience Kipole, que je pense n'était pas une bonne idée. Autant, je pense que c'est bien et c'est un exemple d'intégration. Puisque justement, aujourd'hui, toutes les générations, y compris les gens un peu marginalisés, y sont et y sont bien. Et, j'y ai passé plusieurs après-midis, je ne sais pas si vraiment M. ORTEGA y est allé, mais j'ai discuté avec des gens qu'on classe comme marginaux, j'y ai passé

- ok, on ira un jour ensemble - et beaucoup d'entre eux sont très heureux de justement pouvoir revenir là. Parce qu'il faut savoir que cette place était tenue par les fumeurs de crack et par la mafia nigériane qui s'est aujourd'hui éloignée. C'était devenu un endroit dangereux, y compris pour les habitués traditionnels de cette place, qui y sont souvent, qui sont un peu désordrés, mais qui ne gênent personne, qui font tourner Denner assez bien, mais qui ne sont pas des gens infréquentables et qui sont des gens qui, effectivement, sont un peu à la marge de notre société, mais qui sont des gens sympathiques et qui font partie de notre Ville.

Les consommateurs de crack qui sont arrivés, certains viennent d'Yverdon, certains ont été attirés, mais ce sont des gens qui deviennent vite dangereux, qui sont prêts à voler leur mère, leur famille, n'importe qui et le crack met dans une situation terrible et ce n'est bénéfique pour personne et on doit bien faire la différence entre les types de consommation et aujourd'hui la plupart des consommateurs traditionnels sont plutôt satisfaits, moi de ce que j'ai discuté, que la consommation du crack se soit peut-être un peu dispersée, peut-être un peu éloignée. Elle est toujours là, mais elle est un peu moins présente. On la trouve à d'autres endroits, il paraît que parfois ils vont sous les fenêtres de M. le Syndic, je suis désolé pour lui, mais en l'occurrence, c'est toujours mieux et ce n'est plus un endroit qui est tenu soit par une mafia, soit par un nombre de personnes. Cet endroit est à nouveau accessible à toutes les générations. Moi, je n'ai pas été menacé, je peux y aller. J'ai passé des moments très agréables avec des gens qui fréquentent Zone Bleue, qui sont peut-être des clients, mais qui sont sympas, qui parfois me font des cadeaux, comme cette magnifique pipe à crack de la Ville, que je garde sur moi comme un porte-bonheur.

Je félicite le travail. Je vous invite, et j'invite M. le Municipal WICKI et toute la Municipalité à continuer dans cette bonne direction. On a trouvé quelque chose où on est enfin d'accord. Merci.

M. le Municipal Christian WEILER :

M. le Conseiller, vous indiquez qu'on a déjà de nombreuses fois fait le constat que les logiques répressives compliquaient le travail de terrain et ne résolvait pas le problème de santé publique. Je ne sais pas le « on » à qui vous faites référence, mais en tout cas, ce que l'on peut affirmer, c'est que nous avons fait l'expérience de l'année passée avec le mélange des personnes toxicomanes et des personnes en grande précarité et que nous nous sommes retrouvés dans une situation qui était ingérable, avec des problèmes sanitaires majeurs. Nous n'étions pas en capacité de faire face.

La Municipalité a agi de manière forte pour essayer, cette année, de ne pas nous retrouver avec une scène de la drogue ouverte que nous ne pouvions pas gérer, avec des problèmes qui étaient conséquents. Je rappelle aussi la problématique du restaurant de La Grange qui a vu sa terrasse pratiquement désertée l'année passée avec des difficultés majeures. Le fait d'avoir mis en place cette structure permet effectivement de se réapproprier cet espace et puis d'offrir des possibilités de prise en soins et d'accompagnement aux personnes avec des problématiques de drogue à Zone Bleue, avec des horaires augmentés, avec des moyens augmentés. Et, pour les personnes qui sont en dépendance, en grande précarité avec d'autres lieux qui peuvent offrir ces prestations.

Donc là, je pense qu'on a agi effectivement dans ce sens de concert et je confirme la bonne collaboration qui se passe maintenant entre le Service de la sécurité publique, la Zone Bleue et le JECOS. Merci pour votre attention.

Vote s/prolongation de séance

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Il est 23h51. Selon l'article 88 alinéa 1 de notre règlement, sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent. Je vous invite vivement à accepter, dans la mesure où on a encore deux allocutions à faire pour cette fin d'année. Je pense qu'à minuit dix, minuit et quart, on aura terminé.

La prolongation de séance est refusée par 40 non, 27 oui et 2 abstentions.

M. le Conseiller Gaspard GENTON :

Je pense que c'est important, les allocutions, parce qu'elles sont précieuses pour la fin, mais peut-être que si le Conseil est d'accord, on pourrait faire les allocutions, puis l'apéritif.

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Alors, je pense — OK. D'accord. Alors M. le Syndic renonce à son discours. Il nous reste encore trois prises de parole.

M. le Conseiller Mathias ORTEGA :

Si ça ne vous dérange pas, je vais quand même répondre à la réponse de mon interpellation, merci. Merci déjà M. le Municipal WICKI sur les réponses faites. On reviendra effectivement sur la gestion des jardins du Casino. J'ai quand même l'impression que quand on entoure ça de barrières avec une fermeture à 21h et que tous les espaces sont clôturés, on est quand même sur une logique plutôt répressive où le but est de chasser les gens.

Quand je parlais de l'échec de la répression aussi, si jamais ce n'était pas tant sur le chiffre d'affaires de La Grange, mais sur l'accompagnement réel des personnes et cette interpellation faisait notamment suite à beaucoup de constats qu'il y a eu en Ville de dispersion justement des problèmes de consommation, notamment dans des espaces privés, ailleurs dans la Ville, donc je pense que le constat est assez mitigé.

Et concernant la Kipole, je pense qu'on avait surtout un manque de ressources allouées pour un encadrement de bonne qualité. Ce n'est pas tant la Kipole qu'il fallait jeter. Merci.



**Discours de la
Présidente**

Je souhaite pouvoir faire mon discours lors de cette séance. Donc je propose qu'on passe à mon discours et comme ça, on aura fini avant minuit ou tout juste.

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,
Chères citoyennes, chers citoyens d'Yverdon-les-Bains,

Exercer la fonction de Présidente du Conseil communal a été non seulement l'une des expériences les plus enrichissantes que j'ai pu vivre, mais également l'une des plus exténuantes. Cela demande en effet un engagement important, tout en continuant de travailler à plein temps. J'ai pu constater que beaucoup de personnes ne se rendent pas compte de la charge de travail que cela représente. Ce n'est pas « juste » présider les séances du Conseil. Il s'agit, entre autres choses, de participer à des représentations officielles et à des événements organisés par diverses associations, de visiter nos nonagénaires et centenaires, qui, pour la majorité d'entre elles et eux, se portent bien, et de lire tous les rapports des commissions et les PV des séances du Conseil communal, qui ont remplacé mes livres de chevet.

J'ai l'impression que c'était hier que je présidais pour la première fois ce Conseil. Le temps passe décidément vite, trop vite. Comme d'autres ont pu le dire avant moi, on passe le relai au moment où l'on a pris ses marques, ce qui est, je dois le dire, quelque peu frustrant. Mais ce relai, je le passe à Laurent, qui, sans aucun doute, assurera avec brio le dernier tour de cette législature. Ce ne sera certes pas un long fleuve tranquille, mais je suis persuadée, Laurent, que tu sauras naviguer en ces eaux qui, par moment, seront troubles.

Car oui, des moments difficiles il y en aura et j'en ai moi-même fait l'expérience. Ce qui m'a le plus marqué c'est qu'en tant que jeune femme, et de gauche, il est arrivé que mon autorité soit remise en question, que l'on ne me prenne pas au sérieux, et que l'on s'adresse à moi de manière impolie, voire grossière, ce qui ne serait certainement pas arrivé si j'étais un homme, d'un certain âge qui plus est. C'est une réalité malheureusement, et il était important à mes yeux de le relever.

De plus, le climat qui a régné dans cette Ville lors de la campagne à l'élection complémentaire à la Municipalité a été d'une violence inouïe. Je ne pensais pas vivre cela un jour ici en Suisse. Je constate, hélas, que le climat politique des pays qui nous entourent a gagné nos contrées : montée de l'extrême droite, du populisme, du racisme, de la xénophobie et de la haine de l'autre. La démocratie, l'État de droit et les droits humains sont fondamentaux.

Ne nous laissons pas aveugler par cette haine et engageons-nous en faveur du bien commun et cultivons l'ouverture à l'autre, l'écoute, le partage et la solidarité.

Je ne peux que nous souhaiter à toutes et à tous des débats plus sereins et constructifs dans l'intérêt bien compris de notre très chère Ville.

Malgré des périodes difficiles, cela aura été un honneur et un privilège d'exercer la fonction de première citoyenne de la Ville d'Yverdon-les-Bains, et tout cela n'aurait pas été possible sans les encouragements et le soutien sans faille de ma famille, de mes proches, de mon groupe et bien sûr des membres du Bureau et du secrétariat.

Je remercie également celles et ceux qui, avant ou après les séances du Conseil, m'ont envoyé des messages d'encouragement et de félicitations. Merci à vous !

Merci encore à la Municipalité et aux différents services de la Ville pour leur collaboration tout au long de cette année, ainsi qu'au Canton pour ses précieux retours.

Enfin, je remercie les diverses associations et sociétés locales pour leurs invitations, qui m'ont permis de découvrir des petites pépites et de nouvelles facettes de la vie trépidante de notre belle Ville. Vive Yverdon-les-Bains !

Mme la Conseillère Maria GALLARDO :

Je serai brève, je vous le dis déjà. Chère Présidente, chère Anita, ta présidence du Conseil communal touche à sa fin et à cette occasion, le groupe Vert·e·s et solidaires souhaitait te remercier avec ses quelques mots.

Chaque présidence présente son lot de défis et cette année, le Conseil communal a dû traiter des sujets particulièrement sensibles, que tu as menés avec calme et rigueur. Les débats ont parfois été agités et lorsque certains comportements entravaient la qualité des débats, tu as su les contenir avec impartialité et professionnalisme, gardant à l'esprit l'intérêt de l'assemblée et des délibérations.

En dehors des nombreuses représentations officielles, la fonction de présidence implique un immense travail de l'ombre que tu viens d'évoquer et que je ne détaillerai pas. De nombreuses tâches pour lesquelles ton sens de l'organisation et ton pragmatisme font ta force. Une fonction qui demande également de privilégier le travail commun en créant du lien et pour laquelle ton accessibilité, ton dynamisme et ta sensibilité sont valorisés par toutes et tous.

Tu es entrée au Conseil communal en 2021 et en à peine trois ans tu as accédé à l'une des fonctions les plus importantes de la Ville. Ton parcours éclair est une sorte de révélation, il démontre ta motivation, ta curiosité et surtout ton engagement pour ta Ville.

En 2025, faire de la politique en tant que femme représente encore et toujours un challenge. Il l'est davantage encore lorsqu'on est jeune, de gauche et issu de l'immigration. S'asseoir au perchoir chaque premier jeudi du mois demande du cran et de la détermination et pour cela, nous t'exprimons notre admiration. Et si cela déplaît à certains aigris, nous leur disons que tu es ici parfaitement à ta place, car tu représentes la population yverdonnoise dans toute sa diversité et toute sa richesse.

Pour toutes ces raisons, chère Anita, nous te remettons ce cadeau de la part du groupe et te remercions à nouveau pour cette brillante année de présidence. Bon retour parmi nous et bonne

suite au sein du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 11 septembre 2025 à 20h00.

Il est 00h02, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et un bel été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe